



# UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE LA LOZERE



CAHIERS DU PATRIMOINE LOZERIEN  
N° 12 - JUIN 2017

LES GORGES DU TARN ET DE LA JONTE  
15 ans de protection et de mise en valeur



## EDITORIAL

### Les gorges du Tarn et de la Jonte : quinze années au service d'une politique partenariale de valorisation

Le Tarn a creusé ses gorges en canyon sur 53 kilomètres entre les causses Méjean et de Sauveterre, d'Ispagnac au Rozier. Les gorges de la Jonte, l'affluent du Tarn provenant du Mont-Aigoual, du Rozier à Meyrueis, offrent 20 kilomètres de paysages tout aussi exceptionnels.

Le classement du site des gorges du Tarn et de la Jonte par décret en Conseil d'Etat du 29 mars 2002 a permis de consacrer la valeur exceptionnelle de cet ensemble naturel et culturel prestigieux. C'est un des lieux essentiels du territoire des Causses et des Cévennes inscrit en 2011 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

De nombreux monuments historiques et des sites patrimoniaux remarquables ponctuent les vallées du Tarn et de la Jonte, et rappellent l'importance du patrimoine vernaculaire dans la constitution du paysage, en témoignant aussi du travail et de l'activité des hommes.

Cet héritage mérite d'être préservé en conservant l'essentiel et en prenant en compte les évolutions de la vie contemporaine.



Gorges du Tarn, château de La Caze  
© UDAP de la Lozère



Gorges de la Jonte,  
Vers Meyrueis et le Mont-Aigoual  
© UDAP de la Lozère

Le bilan des quinze années de classement reflète la prise de conscience des richesses naturelles et patrimoniales d'un site dont la valeur universelle nous engage. L'Etat y contribue en partenariat avec les collectivités, mais aussi en concertation avec les habitants qui y vivent et qui l'entretiennent, notamment par la mise en place d'une Opération Grand Site (OGS) dont l'objectif est de concilier valorisation et protection du site, avec les activités économiques induites.

C'est le travail transversal de l'ensemble des acteurs associé au croisement des compétences qui permet aujourd'hui une gestion équilibrée du site classé des gorges du Tarn et de la Jonte. Cette mobilisation contribue grandement à l'attractivité du territoire et à son développement touristique, mais aussi et surtout à la fierté de ses habitants, en forgeant patiemment une culture commune.

Que ce nouveau cahier du patrimoine lozérien, richement illustré, me permette de remercier toutes celles et tous ceux qui s'investissent avec passion pour la valorisation du site exceptionnel des gorges du Tarn et de la Jonte.

Hervé MALHERBE  
Préfet de Lozère





Les gorges du Tarn et de la Jonte, lieu emblématique du territoire des Causses et des Cévennes inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, recèlent un patrimoine naturel et architectural exceptionnel qu'il était important de protéger et de valoriser. Le Ministère de la Culture et de la Communication y contribue depuis plus de quinze ans aux côtés du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en charge des sites classés, par un partenariat développé sur le long terme avec l'ensemble des acteurs du territoire : Conseil Départemental de la Lozère, Syndicat Mixte, Communes et Communautés de Communes, Parc National des Cévennes, Office National des Forêts, associations et habitants...

C'est tout le sens de la loi « Création, Architecture et Patrimoine » promulguée le 7 juillet 2016, qui garantit la liberté de création et qui modernise la protection du patrimoine :

- par la simplification des procédures au titre du code du patrimoine en remplaçant 7 catégories de création et de gestion des espaces protégés par les « Sites Patrimoniaux Remarquables » et les abords des monuments historiques ;
- en garantissant la pérennité de l'intégrité et de l'authenticité des biens du patrimoine mondial.



Gorges du Tarn, Saint-Chély du Tarn  
© UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, vers le Pas de Soucy  
© UDAP de la Lozère

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles se mobilisent quotidiennement pour la valorisation des gorges du Tarn et de la Jonte à travers un travail pluridisciplinaire et transversal :

- par une politique de protection et de valorisation des monuments portée par la Conservation Régionale des Monuments Historiques et les Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine ;
- par l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur tous les travaux dans les espaces protégés ;
- mais aussi par la forte présence sur le terrain de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, qui apporte ses conseils techniques aux propriétaires désireux de valoriser leur patrimoine.

Grâce à ce nouveau cahier du patrimoine lozérien, je tiens à saluer l'action des services de la DRAC, présents en permanence en Lozère, au sein de l'UDAP notamment, avec pour ambition de faire connaître au plus grand nombre la richesse et la diversité du patrimoine des gorges du Tarn et de la Jonte, car il n'est de valorisation possible que par l'appropriation collective du génie des lieux.

Laurent ROTURIER  
Directeur Régional des Affaires Culturelles Occitanie





## INTRODUCTION

Patrice GINTRAND, Architecte des Bâtiments de France,  
Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
de la Lozère

L'objectif prioritaire de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) est de restaurer et mettre en valeur le patrimoine. L'UDAP exerce trois grandes missions, le conseil, le contrôle et la conservation : conseiller et promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité ; délivrer des avis sur tous les projets qui ont pour effet d'apporter des modifications dans les espaces protégés, bâtis ou naturels ; conserver des édifices protégés, en déterminant les interventions d'entretien courant et en assurant la veille sanitaire en lien avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

Les gorges du Tarn et de la Jonte recèlent un patrimoine architectural exceptionnel. La restauration qualitative du patrimoine vernaculaire ou monumental suppose de bien connaître et assimiler les spécificités qui déterminent sa construction, qu'il s'agisse de l'usage des matériaux, de la mise en œuvre technique particulière et traditionnelle, ou du respect des particularités architecturales locales. L'UDAP accompagne l'ensemble du processus de conservation, de l'entretien à la mise en valeur du patrimoine en passant par la préservation des savoir-faire. La connaissance des pratiques locales en rapport avec les matériaux extraits au plus près de ces constructions est le préalable de toute restauration respectueuse du patrimoine.

A cet égard, l'UDAP de la Lozère s'est fortement mobilisée avec de nombreux acteurs pour la consolidation des filières « lauziers et bâtisseurs en pierres sèches », en initiant la démarche de diagnostic de la « lauze calcaire » (la plus fragile), en encourageant et en accompagnant le processus d'élaboration et de consolidation des filières, et en apportant son expertise à toutes les étapes des projets (notamment pour le plan de gestion du territoire « Causses et Cévennes » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et pour la convention de Massif « Lauziers et Bâtisseurs Massif Central / LAUBAMAC »). De même, l'UDAP peut orienter les démarches et puiser dans le cadre législatif pour faciliter les politiques de valorisation du patrimoine, des monuments aux territoires, en partenariat avec tous les acteurs.



Gorges du Tarn, lauze calcaire à Hauterives © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, lauze calcaire à Hauterives © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, lauze calcaire à Hauterives © UDAP de la Lozère





Causse Méjean © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, défilé des Vignes © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, panorama sur le vallon d'Ispagnac-Quézac et le Causse Méjean © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Montbrun © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, point sublime © UDAP de la Lozère



### Historique et enjeux du classement

Didier SOUSTELLE, Inspecteur des sites ,  
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et  
du Logement.

Le site des gorges du Tarn et de la Jonte, dans son écrin de causses calcaires, est à la fois étendu et complexe, comportant des paysages naturels, des reliefs rocheux imposants, des bordures de plateaux, des bois et des forêts, des gorges et des vallons, des cirques et des défilés, ainsi que des paysages créés et aménagés par le travail et le génie de l'homme : zones de passages et d'échanges bâtis, routes à flancs de coteaux ou entaillées dans le rocher, terrasses de cultures, hameaux accrochés aux versants et habitats semi-troglodytes.

Dans le contexte de déprise agricole et de fort développement des activités touristiques, l'État a fait le constat, dès les années 1990, de mesures de protection limitées par rapport au caractère exceptionnel et à la notoriété de ces espaces. En effet, à cette période, seul le fond des gorges fait l'objet d'une inscription au titre de la loi de 1930 de protection des sites et des monuments naturels (loi désormais codifiée dans le code de l'environnement). Cette inscription est associée à la servitude de 500 mètres autour des monuments historiques qui ponctuent les vallées du Tarn et de la Jonte, notamment dans les villages.

Ainsi, le ministre de l'environnement a demandé en novembre 1990 la mise à l'étude d'un projet de classement au titre de la loi de 1930 de l'ensemble des gorges.

Le classement des gorges du Tarn et de la Jonte, en application de la loi de 1930, apparaît comme étant la mesure de protection la mieux adaptée à la gestion des deux vallées. En effet, cette protection nationale permet de consacrer la valeur exceptionnelle, historique et légendaire, artistique et pittoresque et même scientifique de cet ensemble naturel et culturel prestigieux.



Gorges du Tarn, Pas de Soucy © UDAP de la Lozère



La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Lozère du 14 novembre 1997 a donné un avis favorable de principe au classement du site.

Elle a toutefois assorti son avis de recommandations en demandant notamment :

- la conduite d'une mission interministérielle d'étude et de concertation pour examiner, avec l'ensemble des élus et des acteurs locaux, les questions posées par le classement ;
- la mise en place d'un comité de gestion et l'élaboration d'un cahier de gestion ;
- la définition d'un programme de revalorisation du site grâce à la mise en œuvre d'une Opération Grand Site.

La protection d'un territoire aussi vaste, marqué par les activités touristiques et agricoles, imposait une large concertation ainsi qu'une parfaite information des collectivités sur les critères de délimitation du périmètre du site ainsi que sur les effets du classement.

Les étapes principales du déroulement de la procédure de classement ont été :

- enquête administrative du 23 juin 1997 au 23 juillet 1997 ;
- première présentation du projet en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de la Lozère le 14 novembre 1997 ;
- remise du rapport de la mission interministérielle au ministre en charge des sites le 29 janvier 1999 ;
- approbation du projet de classement en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 26 mai 2000 en Lozère et le 21 juin 2000 en Aveyron ;
- Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 08 novembre 2000 ;
- enfin classement du site des gorges du Tarn et de la Jonte par décret en Conseil d'Etat du 29 mars 2002.



Gorges du Tarn, les Détroits, hameau de la Croze © UDAP de la Lozère



Le territoire des gorges du Tarn et de la Jonte fait l'objet d'une Opération Grand Site (OGS). Cette démarche, proposée par l'État aux collectivités territoriales, apporte des réponses aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation comme le sont les gorges du Tarn et de la Jonte.

Elle permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire dans toute sa diversité.

Une Opération Grand Site poursuit trois objectifs :

- restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site ;
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site ;
- favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Le programme d'actions de l'Opération Grand Site des gorges du Tarn et de la Jonte a été validé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages le 09 décembre 2004.

Ce programme, actualisé en 2013, est en cours de réalisation. C'est le Syndicat Mixte des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses qui porte localement l'Opération Grand Site.



Gorges du Tarn, La Sablière © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, Sainte-Enimie © UDAP de la Lozère



## Périmètre du site classé

Le périmètre du site classé a fait l'objet d'un long processus de définition. Les études paysagères se sont attachées à définir un périmètre de classement pertinent et cohérent. La question dominante a été l'économie du périmètre de classement, limité aux seules gorges ou étendu aux causses ? Le paysage des plateaux étant directement lié à celui des vallées, le causse pouvait, tout autant que les gorges, justifier d'un classement au titre des sites, qu'il s'agisse du causse de Sauveterre au nord du Tarn, du causse Méjean entre le Tarn et la Jonte ou du causse Noir au sud.

C'est uniquement depuis les rebords des causses que l'on appréhende, dans toute son ampleur, le phénomène morphologique des gorges.

De plus, les chemins de randonnées, nombreux sur les rebords, ainsi que les panoramas, aménagés ou non, offrent une autre perception des gorges et d'autres sensations.

Dans ce contexte, les limites du périmètre de classement se sont appuyées sur les relations visuelles réelles entre le plateau et les gorges, avec les critères suivants :

- exclusion des parties du causse dont la relation avec les gorges n'est pas directe ;
- exclusion des parties urbanisées de certains hameaux et bourgs qui restent néanmoins en site inscrit ;
- examen particulier de toutes les zones constructibles en contact avec le périmètre du site, en tenant compte de l'évolution des parties agglomérées des communes.

La superficie du site classé des gorges du Tarn et de la Jonte est au final d'environ 20 171 ha. Le périmètre du classement suit les vallées du Tarn et la Jonte sur près de 70 km entre Ispagnac et Meyrueis en passant par Le Rozier au niveau de la confluence des deux rivières, et s'étend sur les rebords des causses (causse Méjean, causse de Sauveterre et causse Noir).

Le site classé concerne les départements de la Lozère et de l'Aveyron et s'étend sur 17 communes identifiées avant les regroupements opérés en janvier 2017 :

Mostuéjols, Peyreleau, Veyreau (Aveyron) ;

Hures-la-Parade, Ispagnac, Laval-du-Tarn, La Malène, Mas-Saint-Chély, Meyrueis, Montbrun, Quézac, Le Rozier, Saint-Georges-de-Lévejac, Saint-Pierre-des-Tripiers, Saint-Rome-de-Dolan, Sainte-Enimie et Les Vignes (Lozère).



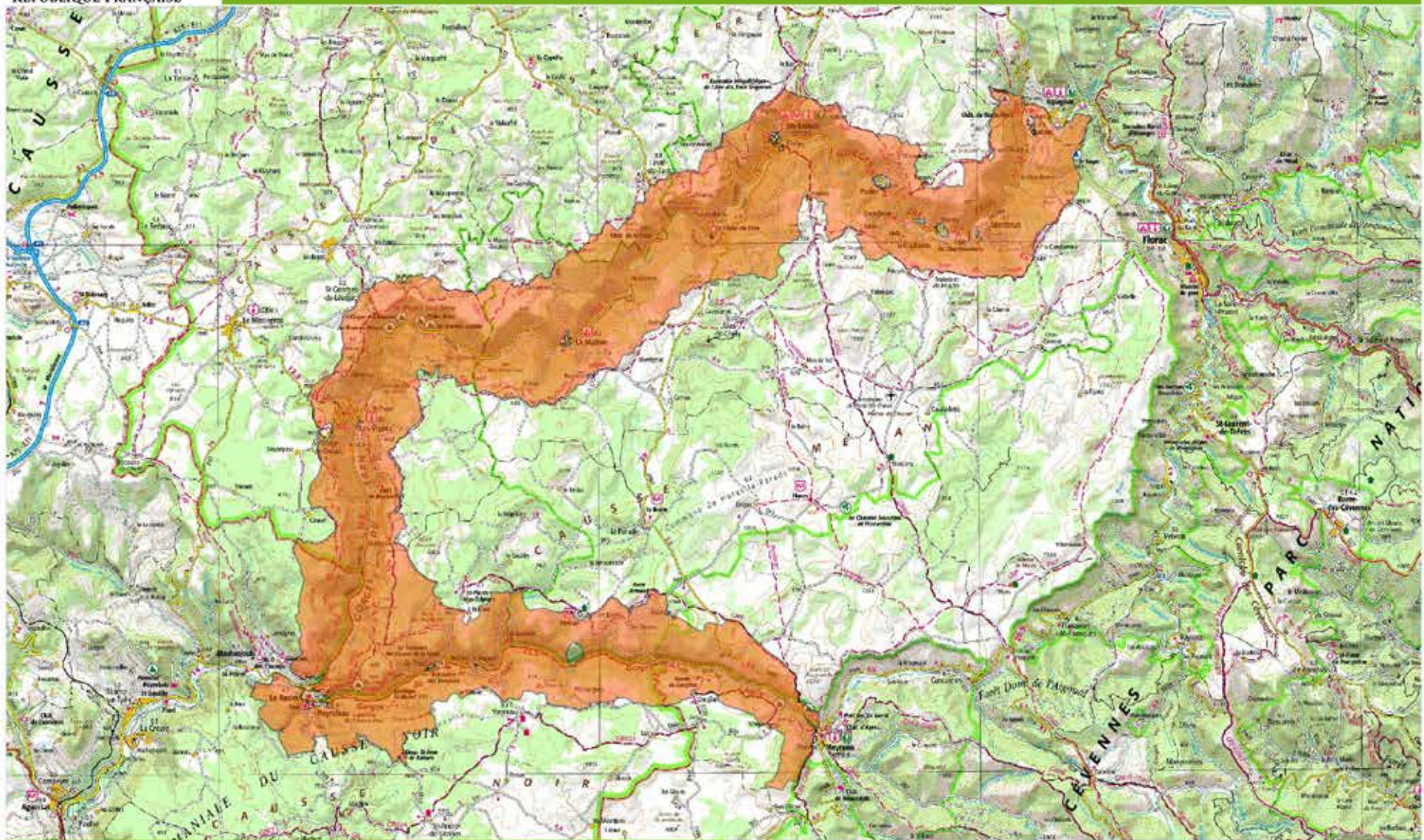
Gorges de la Jonte, Peyreleau, Aveyron © UDAP de la Lozère





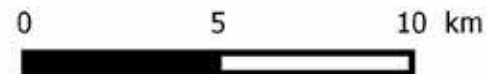
Gorges du Tarn en amont du Point Sublime © UDAP de la Lozère





Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement - LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

<http://www.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>



Sources :  
IGN Protocole IGNMEDOTL  
Le 30/03/2015  
DREAL-LRMP - Direction Ecologie



### Les paysages du site classé, causses et vallées

Didier SOUSTELLE, Inspecteur des sites, DREAL

Christine MUNOZ, Paysagiste Conseil, DREAL

### Un paysage morphologique d'exception

Les gorges du Tarn et de la Jonte offrent un surprenant spectacle géologique. Les deux cours d'eau entaillent profondément les plateaux calcaires steppiques du causse Méjean et du Sauveterre culminant de 900 à 1 200 m.

Les deux rivières dessinent tout au long de leur parcours de nombreux méandres, avec des largeurs variables de 2500 m dans les parties les plus amples (entre Ispagnac et Prades), jusqu'à 500 m dans les zones les plus resserrées, comme à l'entrée des gorges de la Jonte.

La force de ce paysage naît des différentes composantes morphologiques du site :

- des falaises vertigineuses, des corniches, et d'impressionnants escarpements rocheux qui dominent les gorges ;
- des versants dominés par des boisements importants à l'ubac et des éboulis rocheux avec une végétation beaucoup plus rase à l'adret ;
- des rebords de plateaux calcaires où quelques belvédères offrent un panorama saisissant, autorisant une appréhension totale du paysage ;
- des ripisylves denses et luxuriantes accompagnant des eaux parfois tumultueuses, parfois calmes et limpides.

### Un paysage de séquences

Les gorges du Tarn présentent une succession de séquences paysagères variées liées à leur morphologie :

- depuis Ispagnac jusqu'au resserrement : la large vallée avec une urbanisation plus diffuse ;
- entre Montbrun et Sainte-Enimie : les amphithéâtres successifs avec des villages accrochés aux flancs des falaises ;

- entre la Combe del Py et la Malène : la partie la plus pittoresque ;
  - entre la Malène et Les Vignes : la partie la plus spectaculaire avec un effet de gorge, le cirque des Baumes et les hameaux pittoresques ;
  - entre Les Vignes et la confluence : la vallée rectiligne surplombée par des escarpements abrupts.
- Pour les gorges de la Jonte, les séquences sont moins nombreuses :
- entre Meyrueis et le hameau des Douzes : les gorges sauvages ;
  - entre les Douzes et la confluence : les gorges habitées.



Gorges de la Jonte, chandelles dolomitiques © UDAP de la Lozère





Gorges de la Jonte depuis le Causse Méjean © UDAP de la Lozère



Gorges de la Jonte vers le belvédère des vautours © UDAP de la Lozère

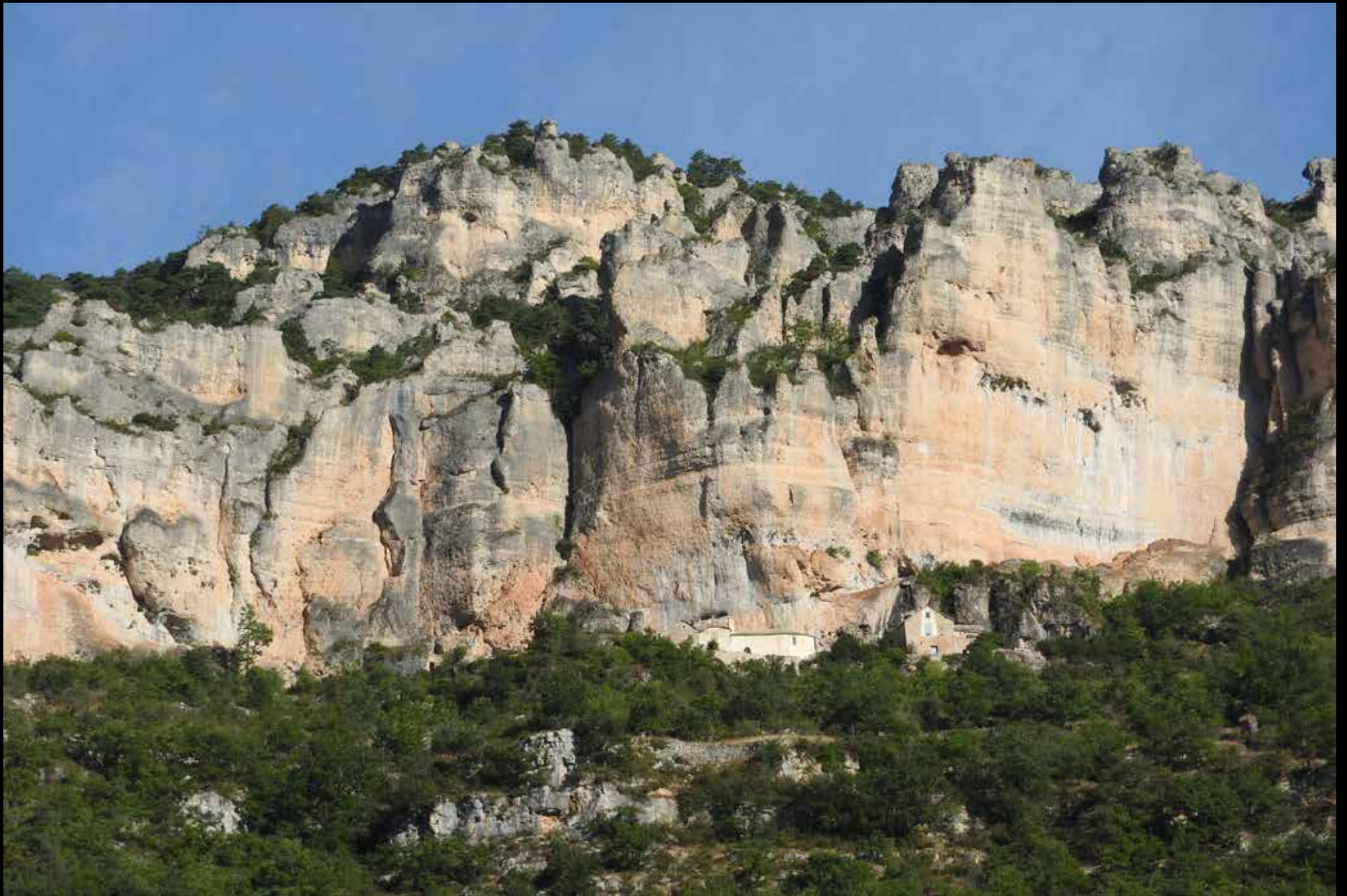


Gorges du Tarn, panorama de Sainte-Enimie © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Dolan © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, Saint Marcellin, Aveyron © UDAP de la Lozère



## Un paysage construit par les hommes

Le paysage des gorges du Tarn et de la Jonte est aussi un territoire construit, l'installation des hommes s'est faite préférentiellement le long du Tarn, sans doute en raison d'une morphologie plus favorable que dans les gorges de la Jonte.

Ainsi une multitude de villages s'égrène en fond de vallée le long du Tarn accompagnés de cultures en terrasses de moins en moins lisibles. On y distingue deux types d'installation des bourgs :

- sur la rive droite, on trouve les villages les plus importants, exposés au sud, avec une organisation urbaine soit étirée le long de la rivière (Les Vignes), soit partiellement développée dans un talweg perpendiculaire au Tarn (La Malène, Sainte-Enimie). La croissance de ces bourgs principaux est contrainte par la morphologie du site. Ces silhouettes compactes émergent dans le paysage et créent un événement ;

- sur la rive gauche, les villages sont moins nombreux, en raison d'une topographie plus contraignante et d'une exposition nord moins favorable au développement. Ce sont plutôt des petits hameaux (La Croze, Hauterives, Castelbouc) dont l'installation est en parfaite cohérence avec le site (adaptation à la topographie, construction en pierre locale). C'est la carte postale des gorges.

Les gorges recèlent aussi de nombreux témoignages de l'occupation humaine lointaine (châteaux de fond de vallée, ruines de châteaux perchés, constructions troglodytes...) et un petit patrimoine rural riche dont la mise en valeur constitue un enjeu majeur, en raison de leur intérêt architectural ou paysager propre.

Enfin, les routes des gorges, autre empreinte de l'homme sur le territoire, constituent un élément fondamental du paysage, d'une part, car elles sont un moyen de découverte fabuleux de ce site, et d'autre part, car elles se posent naturellement sur les courbes de niveaux et jouent avec les escarpements rocheux, tunnels, encoffrètements tout au long du parcours :

- depuis les causses, elles descendent en lacets, en autorisant la découverte du paysage depuis des belvédères ;
- dans les gorges mêmes, les routes font corps avec le site et deviennent, elles aussi, un élément fort du paysage tout comme les falaises.



Gorges du Tarn, les lacets de la route départementale 43 à la Malène © UDAP de la Lozère





Gorges de la Jonte, Roc des Bouilhères © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, panorama de Castelbouc © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Saint-Chély du Tarn © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Castelbouc © UDAP de la Lozère



## Les évolutions du paysage

Le paysage des causses et des gorges a connu des évolutions importantes, essentiellement liées à l'exode rural et à la déprise agricole.

Aux défrichements a succédé sur les causses, de la fin du XVIII<sup>ème</sup> au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, un surpâturage intense qui a conduit à l'appauvrissement des terres et à la transformation progressive des causses en de vastes étendues steppiques. La déprise agricole et le développement, plus récent, de la production laitière ont eu pour conséquences l'abandon progressif des parcours, l'enfrichement des terres et de façon plus générale la fermeture des paysages des causses.

Dans les gorges, les productions anciennes, telles que la vigne et les vergers, ont pratiquement disparu. Un grand nombre de terrasses reste visible, mais quasiment toutes sont à l'abandon, alors même qu'elles constituent un des éléments majeurs du paysage des gorges.

Le paysage des causses est également fortement marqué par les boisements de pins noirs, plantés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans le cadre de la politique de restauration des terrains de montagne. Ces forêts déterminent une différence nette entre les parties orientales steppiques et les parties occidentales boisées des causses.

Ainsi ce paysage autrefois occupé, très construit, exploité, se transforme peu à peu pour revêtir un caractère plus « naturel ».



Causse Méjean © UDAP de la Lozère



Du causse nu ... © UDAP de la Lozère



Au causse boisé ... © UDAP de la Lozère



## Le paysage d'aujourd'hui : une qualité à conforter

Un des enjeux majeurs du site est de concilier ses activités multiples tout en lui conservant sa mémoire, ses singularités, son caractère exceptionnel.

Le maintien d'une agriculture traditionnelle à l'origine de la qualité du paysage et de sa gestion, en particulier sur les causses, est un enjeu prioritaire. Les nouvelles exploitations nécessaires à son développement peuvent se faire dans le respect du site : dimensions, implantation en crête à éviter... La cohabitation entre les activités touristiques de plein air (campings, canoë-kayak, commerces...) et la beauté exceptionnelle du site est aussi un enjeu paysager des gorges.

De nombreux efforts ont déjà permis de nettoyer le site, en limitant la signalétique commerciale, en supprimant les panneaux "sauvages", et une charte a homogénéisé les enseignes des campings.

De même, les récentes réhabilitations des routes des gorges du Tarn ont montré qu'il est possible d'allier fonctionnalité, sécurité et respect du site (murets de pierres sèches, pierres plantées en limite de chaussée et peu d'élargissements).

La gestion de ces usages, l'amélioration des activités commerciales existantes, la reconquête des espaces publics des villages, la maîtrise du stationnement sont le prochain défi de la réhabilitation pour une mise en valeur des gorges du Tarn et de la Jonte.



Gorges du Tarn, Castelbouc, collection J.P. MASCLLET





Gorges du Tarn, Château de La Caze © UDAP de la Lozère



## Les interventions sur le patrimoine monumental

Raymond PAUGET, Adjoint au Chef de l'UDAP de la Lozère

La plupart des bourgs et villages du site classé possèdent des immeubles protégés au titre des monuments historiques.

Ce patrimoine peut être culturel : églises d'Ispagnac, de Quézac, Sainte-Enimie, Saint-Chély du Tarn, La Malène, Le Rozier, temple protestant de Meyrueis, chapelle de Cénaret à Saint-Chély du Tarn.

Il peut être castral : châteaux de Prades et de La Caze.

Il peut relever des ouvrages d'art comme le pont de Quézac du XIV<sup>ème</sup> siècle, ou encore de l'architecture civile comme les maisons Renaissance de Sainte-Enimie ou Meyrueis.

De nombreux autres monuments, qui ne bénéficient pas d'une protection, n'en sont pas moins remarquables par leur architecture et leur histoire, et créent autant de repères patrimoniaux dans le site : châteaux de Rocheblave à Quézac et de Montesquiou à La Malène, chapelles Saint-Côme à Mas Saint-Chély, Saint-Jean-Baptiste à Castelbouc et Saint-Gervais aux Douzes, église Saint-Préjet aux Vignes, ruines castrales «romantiques» de Castelbouc, Dolan ou Hauterives attirent l'oeil par leur forte présence dans le paysage des vallées et des causses.

Ces monuments, publics ou privés, protégés ou non, représentatifs du génie créatif des générations passées, nécessitent des interventions fréquentes d'entretien et de restauration.

Les travaux supposent l'intervention d'entreprises qualifiées et permettent à ces dernières de démontrer toute leur capacité à maintenir et transmettre des savoir-faire exceptionnels, comme la pose de lauzes de calcaire ou de schiste, la taille de pierre et la maçonnerie, les enduits à la chaux, la restitution de décors peints, la restauration de vitraux, la conception de ferronnerie d'art....

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine apportent, dans le cadre de leurs missions, contrôle, assistance et conseils aux maîtres d'ouvrages et maîtres d'oeuvre pour que ces savoir-faire puissent s'exprimer pleinement et être mis en oeuvre à l'occasion des travaux menés sur ce patrimoine riche et diversifié.



Gorges du Tarn, château de Prades et pigeonnier © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, Pont de Quézac et château de Rocheblave © UDAP de la Lozère



## La restauration du pont médiéval de Quézac, monument historique classé (maîtrise d'ouvrage Commune de Quézac)

Enjambant le Tarn au cœur du verdoyant vallon d'Ispagnac-Quézac, monument historique classé depuis 1931, ce pont a été édifié au XIV<sup>ème</sup> siècle pour assurer le passage en sécurité des nombreux pèlerins se rendant à l'église, au prieuré puis à la collégiale de Quézac.

Cet ouvrage en maçonnerie de calcaire, remarquable et majestueux, long de 113 mètres, marquant le paysage des gorges de ses six arches, est représentatif du patrimoine monumental lozérien.

Il a malheureusement été de tous temps soumis aux crues dévastatrices de la rivière et notamment aux embâcles qui, en heurtant de front les piles, ont beaucoup fragilisé l'ouvrage.

Plusieurs fois consolidé par le passé, il présente désormais de très nombreux désordres (descellement et désolidarisation des maçonneries, manques, dégradation des joints, fissures et fractures, défauts d'étanchéité) justifiant des opérations indispensables à sa sauvegarde et à sa restauration.

Une étude en deux parties a été confiée en 2015 à un architecte du patrimoine et à un bureau d'études spécialisé « ouvrages d'art ».

Cette étude comprend :

- la réalisation d'un nouveau diagnostic faisant suite à plusieurs études et diagnostics antérieurs, portant notamment sur les parties immergées, et qui permettra de définir les faiblesses, les désordres et la portance de l'ouvrage, seul accès au bourg de Quézac ;

- un projet de réparation et restauration de l'ouvrage comportant programme de travaux, chiffrage et phasage.

Le diagnostic a été rendu fin 2016.



Gorges du Tarn, pont de Quézac, côté amont © UDAP de la Lozère



### L'assainissement de l'église de Saint-Chély du Tarn, monument historique classé (maîtrise d'ouvrage Commune de Sainte-Enimie)

Le chevet de cette église romane protégée, probablement d'origine mérovingienne puis liée à un prieuré, se trouvait totalement enterré du fait de la réalisation, par le passé, d'une voie d'accès adossée desservant un établissement de restauration et la plage.

Riche de fresques sur ses parois internes, cette église était soumise à une forte humidité conduisant au décollement des enduits supportant ces fresques et à la pourriture du mobilier en bois. Aucune intervention visant leur restauration n'était envisageable sans un assainissement complet du monument.

Sur proposition de l'UDAP et avec son assistance, la commune a donc fait réaliser en 2010 après décaissement complet des parties arrière et latérales, une fosse avec drain au niveau des fondations, la pose d'un caillebotis de sécurité et la reprise des joints.

Le chevet dégagé de sa gangue de terre s'avère désormais plus lisible et sain, autorisant désormais, à terme, la restauration des intérieurs.



Gorges du Tarn, Saint-Chély du Tarn, église de Notre-Dame de l'Assomption © UDAP de la Lozère



**La chapelle de Cénaret à Saint-Chély du Tarn, monument historique inscrit (maîtrise d'ouvrage Commune de Sainte-Enimie)**

Cette petite chapelle romane bâtie principalement en tuf, blottie sous la roche, constitue l'un des monuments les plus emblématiques des gorges du Tarn.

Si la toiture en lauzes de calcaire avait été totalement refaite en 1994, la maçonnerie intérieure du chœur souffrait de nombreux désordres (pierres manquantes ou fortement altérées, fissures...). L'intervention sur cette partie de l'édifice a été précédée d'une étude archéologique menée en avril 2009 par le Groupe de Recherche Archéologique de Laveyrune en collaboration avec le Service Régional d'Archéologie du Languedoc Roussillon. Cette étude a mis en avant les traces d'une occupation très ancienne du lieu (VIème siècle), puis la réalisation d'un premier édifice pré-roman, enfin les évolutions ultérieures de l'édifice.

Les travaux réalisés en 2010 avec l'assistance de l'UDAP ont conduit à combler les manques, à remplacer en tiroir les parties les plus altérées, à reboucher les fissures et enfin à unifier l'ensemble par un badigeon de chaux légèrement ocré destiné à redonner une intensité lumineuse à cette partie du monument, seulement éclairée par un percement au nord réalisé vers la fin du XVème siècle.



Gorges du Tarn, Saint-Chély du Tarn, chapelle de Cénaret © UDAP de la Lozère



### L'église romane de Saint-Préjet (maîtrise d'ouvrage Commune des Vignes)

Située en rive gauche du Tarn, sous le cimetière actuel, cette église romane sans doute d'origine mérovingienne, non protégée au titre des Monuments Historiques, possède un riche décor extérieur de bandes lombardes et de modillons sculptés à décors anthropomorphes et décoratifs, ceinturant le chevet.

Sa toiture en lauzes de calcaire était soumise à de graves désordres (lauzes anciennes cassées ou fissurées), pouvant conduire à des infiltrations déstabilisatrices au niveau de la voûte.

La réfection totale de la toiture a été menée en 2012.

Elle est l'un des symboles de la sauvegarde des toitures en lauzes de calcaire et de la relance de cette filière sur le département de la Lozère.



Gorges du Tarn, Les Vignes, église de Saint-Préjet du Tarn © UDAP de la Lozère



**Le temple protestant de Meyrueis, monument historique inscrit (maîtrise d'ouvrage Association culturelle)**

Edifié de 1837 à 1842, totalement achevé quant à ses abords en 1847, avec la mise en place de la grille et de la clôture, le temple protestant de Meyrueis possède un volume original lié à son plan octogonal, précédé d'un porche monumental adossé, supporté par quatre piliers de pierre de taille.

Très présent par son architecture remarquable dans le paysage bâti du bourg, l'immeuble souffrait cependant de nombreux désordres touchant tant les maçonneries que la charpente et la couverture.

Un projet de restauration générale a été étudié en conséquence.

Les travaux concernant la toiture (reprise et renforcement de la charpente, repose de la lauze locale) se sont achevés à l'été 2016.



Gorges de la Jonte, temple de Meyrueis © UDAP de la Lozère



## Le Plan Objet Lozère

Isabelle DARNAS, Conservatrice du Patrimoine, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Lozère

Cécile VANLIERDE, Assistante de conservation du Patrimoine, Conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'Art de la Lozère

Le Département de la Lozère a mis en place, depuis 2008, un service afin d'aider les communes à la mise en conservation préventive des biens mobiliers (meubles et œuvres d'art) dont elles sont propriétaires. Cette action permet d'anticiper et de ralentir la dégradation des biens culturels tout en alertant sur leur intérêt patrimonial.

En 2011, la Conservation Régionale des Monuments Historiques (DRAC Languedoc-Roussillon) a proposé la mise en place d'un partenariat intitulé Plan Objet permettant des interventions de restaurateurs professionnels pour les objets en bois polychrome et doré. Il s'agit essentiellement de statues, d'autels-retables, de peintures sur toile et de meubles de sacristie.

En complément des opérations concernant le bois, la Conservation Départementale du Patrimoine assure le nettoyage et le conditionnement des textiles anciens (ornements liturgiques) qui sont souvent moisissés en raison de la grande humidité de certaines sacristies, ou attaqués par des rongeurs. Les fils métalliques sont parfois oxydés. Les conditions de rangement sont rarement adaptées.

Dans le secteur du site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, plusieurs interventions ont eu lieu, certaines très importantes comme à Quézac, Meyrueis, en l'église de la Pigière à Saint-Georges-de-Lévejac, au Rouveret de La Malène, ou dans quatre des églises de la seule commune de Ste-Enimie.

D'autres, plus modestes, ont concerné l'église de Mas-Saint-Chély, et les deux églises de Saint-Pierre-des-Tripiers.

Le plan Objet a permis d'aider plus de 70 communes du territoire départemental à la mise en conservation préventive de leur patrimoine mobilier conservé dans les églises et les temples.



chasuble or, 2e moitié XVIIIe siècle, Saint-Enimie, inscrite MH  
© I. Darnas, Conseil Départemental Lozère



pente de dais de procession, soie rouge, XVIIIe siècle, La Malène, inscrite MH  
© L. Lesur, Conseil Départemental Lozère



détail soie façonnée du milieu du XVIIIe siècle, Meyrueis, dalmatique inscrite MH  
© C. Vanlierde, Conseil Départemental Lozère

Les interventions permettent principalement de :

- informer (avant ou après) par des réunions publiques ;
- nettoyer pour éliminer les éléments étrangers et les sources d'altérations ;
- traiter les bois contre les insectes xylophages et les champignons ;
- consolider pour renforcer la structure de l'objet ;
- refixer (peinture et bois doré) lorsque de petits éléments commencent à se désolidariser ;
- protéger en agissant sur l'environnement de l'objet pour limiter les risques de nouvelles dégradations. Un nettoyage régulier est le seul moyen de se prémunir au mieux contre la dégradation sinon la poussière, en s'accumulant, se charge d'humidité et favorise ainsi l'apparition de moisissures et des insectes.



châprier de sacristie avec les ornements remis en place (dalmatiques en velours rouge, 2e moitié XVIIIe siècle, inscrites MH)  
© C. Vanlierde, Conseil Départemental Lozère



conditionnement de quatre statuette en bois doré, XVIIe siècle, inscrites MH © S. Cailhol, restauratrice





Eglise de La Malène, Saint Jérôme, peint par l'Espagnol Luis Tristan (1585-1624) élève du Gréco, classé MH © UDAP de la Lozère



statue de sainte Enimie, bois polychrome, XVe siècle, classée MH © S. Cailhol, restauratrice



statue d'ange adorateur, bois polychrome et doré, XVIIIe siècle, inscrit MH © S. Cailhol, restauratrice



"La crucifixion", peinture à l'huile sur toile, église du Rouveret, La Malène, XIXe siècle © S. Cailhol, restauratrice



## Le patrimoine vernaculaire

Raymond PAUGET, Adjoint au Chef de l'UDAP de la Lozère

L'architecture du site classé qu'elle soit urbaine, villageoise ou rurale, présente de grandes diversités tenant plus particulièrement aux matériaux employés et à la dichotomie causses-vallées.

Les causses sont le domaine quasi exclusif du calcaire, tant en maçonneries qu'en toitures (lauzes de calcaire posées sur voûtes), mais le schiste sur charpente a également été utilisé pour les bâtiments les moins anciens à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Les vallées présentent beaucoup plus de diversité quant aux matériaux employés dans l'édification du bâti.

Si les pierres de taille ou les moellons de calcaire sont majoritairement utilisés, le mélange avec des galets de rivière ou des plaques de schiste est courant en haute vallée du Tarn en présence de bâti à vocation rurale ou semi-rurale, comme à Ispagnac ou Quézac.

Les vallées accueillent également beaucoup de constructions couvertes de lauzes de calcaire sur voûtes (Sainte-Enimie, Saint-Chély du Tarn, La Malène, Les Vignes...). Le hameau de Hauterives est l'exemple parfait d'un ensemble harmonieux dans lequel n'a été quasiment utilisée que la lauze de calcaire en couverture, à l'exception notable de l'ancienne école.



Causse Méjean, enclos à moutons et terrasses  
© UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, four à pain à Saint-Chély-du-Tarn © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, moulin de la Malène  
© UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, pigeonnier à Castelbouc  
© UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, mazet  
© UDAP de la Lozère

L'un des objectifs du site classé est bien entendu de préserver absolument ce patrimoine exceptionnel, tout en assurant sa transmission aux générations futures.

La sauvegarde des filières lauzes (calcaire et schiste) et des techniques de la pierre, la préservation et la transmission des savoir-faire des maçons, charpentiers, couvreurs, menuisiers, ferronniers sont indissociablement liées aux enjeux de protection du site et en constituent, avec la protection des paysages, la plus belle vitrine.

Les conseils techniques et suivis de chantiers assurés par l'UDAP, les aides financières apportées et notamment celles de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Fondation du Patrimoine, participent pleinement de la valorisation de ce bâti et du maintien de filières artisanales de qualité.



Gorges de la Jonte, Capluc © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, ermitage de Sainte-Enimie © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Castelbouc, chapelle Saint-Jean-Baptiste © UDAP de la Lozère



Au-delà du patrimoine monumental ou des villages emblématiques, denses et groupés, qui marquent par leur présence le site classé, de multiples petits bâtiments, symboles d'activités agricoles passées florissantes, ponctuent principalement le paysage des gorges du Tarn, mais aussi dans une moindre mesure celui des gorges de la Jonte.

Ainsi peut-on recenser des dizaines de mazets, petits volumes à toit mono-pente ou en bâtière, couverts de lauzes de calcaire, de schiste ou d'ardoises épaisses, fréquemment adossés à des terrasses, et liés à une viticulture, une trufficulture ou une arboriculture autrefois très développées (culture des amandiers généralisée dans les gorges, vergers du vallon d'Ispagnac-Quézac, vignes réparties sur tous les versants bien exposés...).

Des nombreux moulins au fil de l'eau, autrefois actifs sur le Tarn et la Jonte, peu ont pu résister aux crues dévastatrices des XIXème et XXème siècles. Les moulins de La Malène et de Sainte-Enimie et leurs digues, ou encore celui de Pugnadoire en sont les derniers témoins représentatifs.

Sur les causses, les moulins à vent ont quasiment tous disparu (un projet de restauration est cependant en cours pour l'un d'eux). Mais plusieurs éléments de patrimoine rural, symboliques de la vie caussenarde, sont à signaler :



Gorges du Tarn, mazet © UDAP de la Lozère



Causse Méjean, croix du Buffre, MH inscrit © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, moulin des Vignes © UDAP de la Lozère



Gorges de la Jonte, Roc Saint-Gervais © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, mazet et terrasses Les Vignes © UDAP de la Lozère

- les fours banaux, très présents dans les villages et pour lesquels de nombreux chantiers de restauration, voire de reconstruction, ont été lancés depuis des années, notamment au travers de l'Opération Grand Site ;

- les cazelles, abris de bergers ou encore de cantonniers, bâtis en pierre sèche et à couverture calcaire posée en tas de charge, pour lesquels un programme du Conseil Départemental a permis d'engager la restauration de nombre d'entre eux situés en bordure des routes départementales sur les causses Méjean ou du Sauveterre;

- les lavognes, pièces d'eau, destinées à abreuver les troupeaux, et liées au pastoralisme pratiqué sur les plateaux.



Gorges du Tarn, four aux Vignes © UDAP de la Lozère



Causse Méjean, cazelle © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, Castelbouc © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Castelbouc © UDAP de la Lozère





Causse Méjean, chapelle Saint-Côme, Mas-Saint-Chély © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, Saint-Rome de Dolan, Almières, les Fleurines© UDAP de la Lozère



## Les Sites Patrimoniaux Remarquables

Raymond PAUGET, Adjoint au Chef de l'UDAP de la Lozère

Les lois du 7 janvier 1983 et du 9 janvier 1993, portant notamment décentralisation des procédures d'urbanisme, ont permis aux communes d'élaborer librement, sur leur territoire, des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Ces documents qui s'imposent en tant que servitudes d'utilité publique aux documents d'urbanisme lorsqu'ils existent, permettent à ces collectivités d'identifier, protéger et valoriser leur patrimoine, bâti ou naturel.

Outre l'extraordinaire outil de connaissance et de vulgarisation de l'architecture traditionnelle des territoires concernés qu'ils représentent, ces documents conduisent communes et Etat à mettre conjointement en place des règles claires concernant tant la restauration du bâti ancien que l'intégration de nouveaux bâtiments.

Les ZPPAUP étaient appelées à être remplacées par les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Cependant la loi Création, Architecture et Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016, a unifié de manière générale les régimes de protection patrimoniale en France en créant la notion de « Sites Patrimoniaux Remarquables » qui remplacent ZPPAUP et AVAP approuvées.

Les communes de Quézac et Ispagnac, riches en patrimoine monumental, villageois et rural, disposent d'une telle couverture réglementaire sur une partie de leur territoire, respectivement depuis 2006 et 2007.

Au-delà de l'identification de chaque immeuble en fonction de ses caractéristiques et qualités patrimoniales intrinsèques, de l'analyse des séquences paysagères, des fronts de villages, etc..., ces documents, au travers de leur contenu et de leurs modes d'élaboration et d'application, ont entraîné une adhésion des collectivités aux notions de protection, préservation et valorisation de ce qui constitue un atout essentiel, tant pour les visiteurs que pour les habitants qui souhaitent s'approprier leur patrimoine, le faire vivre et le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures.



Gorges du Tarn, rue de Sainte-Enimie © UDAP de la Lozère



## Le Site Patrimonial Remarquable de Quézac

La découverte en fond de vallée par un paysan d'une statue de la Vierge est à l'origine de l'édification au XI<sup>ème</sup> siècle d'une église dédiée, puis d'un prieuré sur le lieu même.

La transformation du prieuré en collégiale (inscrite MH et porche classé MH), puis la construction au XIV<sup>ème</sup> siècle d'un pont (classé MH) permettant le franchissement du Tarn au régime dangereux, décidées par le pape Urbain V, attestent de l'importance du pèlerinage lié au site, symbole de la ferveur religieuse médiévale.

Développés sous forme de «village rue» de part et d'autre d'une rue unique et étroite, entre versants du causse Méjean à l'est, plaine inondable aux riches terres fertiles à l'ouest, pont franchissant le Tarn au nord et collégiale au sud, les bâtiments villageois, mitoyens pour la plupart, couverts de lauzes de schiste ou d'ardoises épaisses, possèdent une architecture simple et sobre se développant sur deux à trois niveaux.

Pour tenir compte de cette situation et de ce patrimoine, commune et Etat ont souhaité, au travers de la ZPPAUP devenue Site Patrimonial Remarquable, préserver ce qui constitue depuis les reliefs avoisinants une image exceptionnelle d'un type d'urbanisation rare en Lozère et d'une trame villageoise linéaire contrastant tout particulièrement avec celle du bourg riverain d'Ispagnac.

Ceinturé en outre par le site classé préservant ainsi plaine alluviale et terrasses agricoles de versants, le bourg a connu, depuis l'approbation du document, des opérations exemplaires de restauration du bâti menées par les habitants et d'aménagement des espaces publics.



Gorges du Tarn, collégiale Notre-Dame de Quézac © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, place de Quézac © UDAP de la Lozère



## Le Site Patrimonial Remarquable d'Ispagnac

Si l'origine d'Ispagnac, porte d'entrée est du site classé, est liée au patricien Hispanus qui y fonda un domaine lors de la conquête romaine de la Gaule, ce n'est qu'avec la création d'un prieuré bénédictin que le bourg se développa vraiment autour de son église romane fortifiée (classée MH) et au cœur de ses remparts.

Fortement détruit en 1580 lors des guerres de religion, son patrimoine civil ou religieux, alternant typologies urbaine, semi-rurale et rurale, n'en est pas moins remarquable, justifiant amplement la mise en place d'un document de connaissance, de protection et de valorisation.

Jadis appelé «jardin de la Lozère» en raison de ses nombreuses cultures maraîchères, le territoire de la vallée, ainsi que les terrasses, ont également souffert, au XXème siècle, d'une urbanisation fortement colonisatrice et destructurante que le document contribue à limiter au travers de la protection des principaux cônes de vue et reliefs ceinturant le bourg.

L'intégration de la totalité de la plaine alluviale dans le site classé a par ailleurs abouti à la préservation de l'ensemble du front sud du bourg, ouvert sur le Tarn, permettant d'en conserver une lecture agricole et maraîchère, non parasitée par de nouvelles constructions.

La commune d'Ispagnac attribue par ailleurs, depuis plusieurs années, pour les bâtiments anciens, des aides financières à la restauration des toits de lauzes, à la réalisation d'enduits et badigeons à la chaux ainsi qu'à la mise en place de menuiseries en bois traditionnelles, inscrivant ainsi parfaitement sa politique patrimoniale dans les objectifs de préservation et de valorisation, tels qu'identifiés par le Site Patrimonial Remarquable.



Gorges du Tarn, église Saint-Pierre et Saint-Paul d' Ispagnac © UDAP de la Lozère



## Les opérations « façades et toitures» à Ispagnac

Jean Louis PEYRE, Ajoint au Maire d'Ispagnac

Depuis des années la commune d'Ispagnac a lancé une opération de restauration des façades des immeubles privés. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique municipale de valorisation du patrimoine architectural et d'amélioration du cadre de vie. L'opération principalement créée au départ à destination du bourg centre a rapidement été élargie à tous les villages de la commune. Un budget de 20 000 euros est prévu tous les ans pour quatre à cinq chantiers en moyenne.

Depuis quatre ans, une aide est aussi apportée aux toitures sous condition d'emploi de la lauze de schiste.

Depuis le début de l'opération, c'est une soixantaine de projets de ce type qui s'est concrétisée.

Et quand on compare les façades jadis lépreuses de la rue de la Ville et de la rue des Barrys avec le résultat actuel, on ne peut que se féliciter de la démarche.

Bien sûr tout est conduit avec l'aide et sous le contrôle de l'UDAP de la Lozère, avec étude approfondie du dossier, suivi et conseils sur les matériaux mis en œuvre, les couleurs, les transformations de façades....

C'est une belle opération sur l'espace bâti, conduite dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) dont dispose Ispagnac, et qui s'harmonise avec la protection de l'espace paysager concerné par les replantations de vignes ou d'arbres truffiers.



Ispagnac, la placette  
© UDAP de la Lozère



Ispagnac, rue des Barrys  
© UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, ruelle d' Ispagnac © UDAP de la lozère



## Les Réglements Locaux de Publicité (RLP)

Raymond PAUGET, Adjoint au Chef de l'UDAP de la Lozère

La loi du 29 décembre 1979 sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes a été le premier texte qui a permis de fixer, au niveau national, un cadre juridique au développement jusque là anarchique des dispositifs signalétiques, notamment aux panneaux publicitaires qui polluaient en cette fin du XXème siècle les paysages urbains ou ruraux, et plus particulièrement les entrées de villes.

Des textes ultérieurs ont par la suite complété ces dispositions, permettant aux communes de réglementer plus sévèrement les implantations sur leur territoire par le biais de règlements locaux de publicité, les RLP.

La plupart des bourgs et villages situés au cœur du site classé connaissaient, au travers des nombreuses activités qui s'y déroulaient, une inflation de signalétique compromettant la lisibilité de ces sites de caractère et leur perception par les visiteurs.

Parallèlement à l'action plus générale menée dans la partie classée, il convenait donc de régler le cas des bourgs et villages où se concentraient les activités génératrices de maintes enseignes, pré-enseignes et publicités.

L'élaboration de règlements locaux de publicité a été menée en régie par l'UDAP de la Lozère auprès des communes d'Espagnac, Sainte-Enimie, Meyrueis et La Malène.

Ces RLP (première et seconde générations) ont permis, au travers de règles strictes, d'interdire la publicité ainsi que les pré-enseignes autres que celles conçues sous forme de «Signalétique d'Information Locale» (SIL) et portées par les collectivités.

Ils ont surtout conduit à un contrôle rigoureux des enseignes des diverses activités (limitation de leur nombre, règles de positionnement, aspect,...).

Les contacts permanents établis après approbation de ces documents par les communes concernées et l'UDAP avec les prestataires d'activités ont permis très rapidement de retrouver une situation désormais compatible avec l'image de qualité attachée à un site classé de renommée internationale.



Gorges du Tarn, enseigne peinte et cadran solaire à Sainte-Enimie © UDAP de la Lozère



## La signalétique dans le site classé

Marie-Amélie PEAN, Chargée de mission au Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses anime depuis 2008 une Charte Signalétique des activités commerciales et touristiques. Cette démarche a permis la mise en place d'une signalétique répondant à trois objectifs : faciliter le repérage des activités touristiques par le visiteur, décliner une identité visuelle propre au territoire, se mettre en conformité avec la réglementation et libérer le paysage de tous panneaux superflus.

Après une première phase de mise en œuvre dans les gorges entre 2010 et 2013, ce dispositif a été étendu sur les causses à partir de 2014.

En termes de réalisation, la quasi totalité des pré-enseignes a été retirée et remplacée par des panneaux de Signalisation d'Information Locale (SIL) conformes à la réglementation en vigueur.

Près d'une centaine de supports SIL a déjà été implantée, et les prestataires d'activités ayant bénéficié de ces panneaux ont retiré leurs anciennes pré-enseignes.

Par ailleurs, une trentaine de campings et loueurs de canoës a adopté des enseignes aux couleurs de la charte signalétique, fuchsia et turquoise.



Causse de Sauveterre © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Castelbouc  
© UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, La Malène  
© UDAP de la Lozère



Gorges de la Jonte, Les Douzes  
© UDAP de la Lozère

Afin de compléter le dispositif, des panneaux Relais Information Services (RIS) ont été implantés dans les bourgs emblématiques. Ces panneaux sont destinés aux piétons et présentent des informations utiles aux visiteurs : carte du grand site, plans des communes et des bourgs, localisation des activités, commerces et services, informations sur les caractéristiques et le patrimoine du territoire.

Cette opération multi-partenaires a pu se réaliser grâce aux financements de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental de la Lozère ainsi que des communes et prestataires d'activités concernés.

L'animation de la charte signalétique sera poursuivie par le Syndicat Mixte afin de conseiller les prestataires économiques et assurer, avec l'aide des services de l'Etat gestionnaires du site, une veille permanente.

Le paysage est désormais libéré de la pollution visuelle que représentait la multitude de panneaux.

L'image des gorges est valorisée et cohérente avec les exigences de qualité d'un site classé et du label «Causses et Cévennes, Patrimoine Mondial de l'Humanité ».



Gorges du Tarn, Sainte-Enimie © UDAP de la Lozère



## Les Artisans Lauziers Calcaire (ALC) pour pérenniser une filière à haute valeur patrimoniale

Caroline LECOMTE, Ingénieure et Architecte, Chargée de mission architecture et travaux Causses-Gorges, PNC  
Ingrid HOKSBERGEN, Chargée de mission éditions, PNC

La lauze calcaire est un élément traditionnel de couverture qui peut être posé sur charpente ou sur voûte.

Très utilisée autrefois dans les régions calcaires comme en Bourgogne ou dans le Périgord, elle n'est à l'heure actuelle presque plus employée. Avec l'arrivée des premiers matériaux industrialisés, certaines régions ont même perdu la trace des carrières et le savoir-faire lié à cette technique.

Dans la région des Causses, quelques artisans passionnés ont réussi à préserver une filière locale et le savoir-faire qui va de l'extraction à la pose. Conscients de la fragilité de cette filière à haute valeur patrimoniale, ils se sont fédérés en une association : les Artisans Lauziers Calcaire (ALC). Cette association de professionnels est née en 2013 après deux années de rencontres associant couvreurs, carriers et architectes des Bâtiments de France et du Parc National des Cévennes. Son objectif est de préserver la lauze calcaire et le patrimoine culturel et paysager des Causses et des Gorges qui lui sont associés.

Afin d'atteindre cet objectif à moyen terme, deux actions sont menées de front :

1) étudier la ressource en termes de qualité et de quantité.



Causse de Sauveterre, domaine des Boissets  
© UDAP de la Lozère

Une étude menée en 2012-2013 a permis de caractériser les différents gisements de lauze et d'ébaucher une méthodologie à appliquer pour s'assurer de sa durabilité. Certaines lauzes peuvent se fracturer sous l'effet du gel parce qu'elles présentent un certain type de porosité ou sont micro-fissurées. L'origine de ces défauts peut venir de la formation de la roche ou des différents événements qu'elle a subis, qu'ils soient naturels ou dus à l'action de l'homme.

Dans la continuité de cette étude, un projet de thèse visant à long terme la rédaction de règles professionnelles, liées à l'extraction et à la pose de lauzes calcaires, a débuté à l'Ecole des Mines d'Alès.

2) sensibiliser les jeunes couvreurs à l'extraction, au tri, à la taille et à la pose de la lauze.

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Lozère, un module de sensibilisation à ce matériau va être intégré dans le cursus scolaire des jeunes apprentis.

L'ALC mène en parallèle des actions régulières de sensibilisation auprès du grand public lors de salons ou des Journées Européennes du Patrimoine.



Carrière à Laval du Tarn © Caroline Lecomte, PNC



Taille de la lauze © UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, Hauterives, noue tournante en lauze calcaire © UDAP de la Lozère





Causse de Sauveterre, domaine des Boissets © UDAP de la Lozère



## La sauvegarde du village de Hauterives

Jean BANCILLON, président de l'association ALTARIPA

Hauterives, village d'origine médiévale, a connu au cours des siècles passés, l'exode de sa population et l'abandon progressif de son bâti et des bancels qui l'entouraient.

Dès 1996, sous l'impulsion de Jean-Jacques DELMAS, président du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, une opération globale de réhabilitation du village de Hauterives a été lancée dans le but d'assurer la pérennité et la sauvegarde du hameau.

Les aides financières des collectivités territoriales et de l'Europe ont permis :

- la mise en place en 1997 d'une benne téléphérique au-dessus de la rivière pour le transport des matériaux, courriers et bagages ;
- la restauration des toitures en lauzes de calcaire ;
- le caladage d'une partie d'un chemin et la reprise des murets évitant ainsi à l'érosion de poursuivre son travail de destruction ;
- la réalisation d'une opération de débroussaillage permettant de faire réapparaître les bancels.

En 2003, grâce à l'opération Grand Site National des Gorges du Tarn et de la Jonte, la réhabilitation du hameau a pu être poursuivie dans le cadre d'un programme global combinant aménagements publics et aides aux propriétaires privés (poursuite de la restauration des toitures traditionnelles en lauzes de calcaire, tenant compte des surcoûts spécifiques liés au matériau et à l'isolement du village).

Ce sont ainsi environ 500 m<sup>2</sup> supplémentaires de toitures qui ont été refaits. A ce jour, la majorité des maisons est hors d'eau et les voûtes ne risquent plus l'effondrement.



Cette opération a par ailleurs permis la réalisation de stages «pierre sèche», en collaboration avec tous les organismes en charge de la préservation du patrimoine et des savoir-faire ancestraux, dont l'Association des Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS). Organisés en direction de tous publics, leur but est de former le maximum de personnes à cette technique traditionnelle pour notamment aider à conserver et restaurer ce patrimoine sur le secteur des causses et des gorges.

Le premier stage a eu lieu à Hauterives en 2003 sous l'égide de quelques propriétaires et à l'initiative de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte.

Ils ont eu lieu jusqu'en 2008 et, grâce à eux, 70 personnes ont ainsi pu se former à la technique de la pierre sèche, sur 150 mètres de murs restaurés.

A ce jour, les propriétaires continuent à s'investir dans la restauration du village qui a retrouvé son aspect vivant et habité. Il s'agit maintenant de permettre son évolution en assurant la pérennité des éléments essentiels qui portent l'identité et la qualité du site.



Gorges du Tarn, Hauterives, stages de restauration de murs en pierres sèches  
© J. Bancillon





Gorges du Tarn, murs en pierres sèches à Hauterives © UDAP de la Lozère



## Les lavognes : au coeur des patrimoines et de la biodiversité

Arnaud JULIEN, Evan MARTIN et Bastien JEANNIN  
Fédération Départementale des Chasseurs de Lozère

*Les lavognes sont de petites dolines ou dépressions artificielles à la surface d'un karst, aménagées par l'Homme, qui conservent les eaux de pluie plus ou moins temporairement (PARAYRE, 1995).*

Seule ressource en eau mobilisable à la surface des systèmes karstiques caussenards, les lavognes ont pour fonction première d'abreuver le bétail. Construites et aménagées, et généralement proches des villages, ces mares naturelles ou artificielles contribuent également à satisfaire les besoins physiologiques essentiels comme l'alimentation, la reproduction, la prise d'eau ou le bain (régulation thermique, nettoyage) pour une grande partie de la faune présente sur les Causses. On observe effectivement une forte concentration de vie autour de ces oasis de biodiversité. La plupart des classes du règne animal y sont représentées :

- les insectes avec un développement larvaire aquatique comme les libellules ;
- les batraciens avec le Crapaud commun, le Triton palmé ou bien le rare Pélobate cultripède ;
- les reptiles avec la Couleuvre à collier et les lézards ;
- les oiseaux (des passereaux aux grands rapaces en passant par certains limicoles) ;
- les mammifères, essentiellement des chauves-souris qui chassent au-dessus de ces zones humides mais aussi des chevreuils, des renards, des martres, des lièvres, ...

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère est l'opérateur agro-environnemental et l'animateur du site Natura 2000 des Gorges du Tarn et de la Jonte, sous l'égide du Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. C'est par le biais de contrats Natura 2000 (financement Etat/Europe) que la Fédération, en lien avec les acteurs locaux motivés, a pu restaurer et créer 14 lavognes sur le Causse Méjean et le Causse de Sauveterre.



Causse Méjean, Mas-Saint-Chély, lavogne en cours de construction © FDC de Lozère



Causse Méjean, Mas-Saint-Chély, lavogne achevée © UDAP de la Lozère



Outre les multiples intérêts agricoles, écologiques et pédagogiques qu'offrent ces points d'eau, ces aménagements participent fortement à l'identité paysagère et culturelle caussenarde.

Ces lavognes ont été construites à base de matériaux locaux et/ou naturels pour une parfaite intégration paysagère : un géotextile enfoui garantissant l'étanchéité de la structure, une épaisse couche d'argile rouge(30 cm) et un dallage en lauzes calcaires des Causses pour assurer la solidité et la longévité de l'oeuvre. Ces aménagements, appréciés des acteurs et usagers du territoire, constituent également un lieu privilégié de découverte et de sensibilisation à l'environnement et à la gestion conservatoire de l'espace rural.

Depuis 2013, un suivi photographique est mis en place pour apprécier la quantité et la qualité des espèces qui bénéficient de ces aménagements. Ainsi, on observe que les lavognes sont fréquentées toute l'année par de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial (vautours fauves/moines/percnoptères, craves à bec rouge, grand-duc d'Europe, aigle royal...) mais également par des espèces plus communes (buse variable, bruants, pigeon ramier, chevreuil, geai des chênes,...).

C'est au total plus d'une trentaine d'espèces animales que les suivis ont permis d'identifier, reflétant ainsi l'importance et l'attrait de ces milieux rares et fragiles. Enfin, un inventaire des macro-invertébrés a été réalisé en 2014 sur cinq lavognes, en association avec la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Lozère. Cet inventaire a mis en évidence la richesse de ces milieux aquatiques et la vitesse de colonisation de la biodiversité dans ces mares nouvellement créées.

Dans les années futures, il sera donc à la fois intéressant et capital de poursuivre les efforts engagés en matière de suivi évolutif et de conservation de ces merveilleux petits bijoux de nature et d'architecture...



Causse Méjean, vautours moines et fauves autour de la Lavogne © FDC Lozère



Causse Méjean, cerf élaphe buvant dans une lavogne © FDC Lozère



## La vigne à Ispagnac, une histoire d'amour depuis des siècles

Jean Louis PEYRE, Adjoint au Maire d'ISPAGNAC

Les coteaux du vallon étaient jadis couverts de vigne. C'était un revenu non négligeable qui avait enrichi la ville forte et fait d'elle la troisième cité du Gévaudan. Le vin d'Ispagnac était connu de toute la Lozère, décrié par les uns, apprécié par les autres, ainsi de l'Evêché de Mende qui, au XVIIème siècle, en faisait son grand ordinaire.

Mais la vigne autrefois n'était pas seulement une économie, c'était aussi un cadre de vie splendide qui embellissait la colline ; la couvrait de vert, jaune ou pourpre selon la saison, de blanc même en février avec les nombreux amandiers qui bordaient les bancels.

Mais aux XIXème et XXème siècles, pour de multiples raisons ( le phylloxéra, les deux guerres mondiales, la mévente du vin, l'interdiction de certains cépages, l'attractivité du travail en ville et la déprise agricole générale) la vigne a peu à peu disparu du paysage des gorges.

Heureusement, à l'initiative de la municipalité d'Ispagnac et dans le cadre d'une politique de valorisation du patrimoine, d'amélioration du cadre de vie et de création d'emplois, des projets de replantation de vignes se sont fait jour et ont abouti en 2003 et 2005.

Aujourd'hui, deux vins de qualité sont produits et élevés dans la vallée : le domaine des Cabridelles de Bertrand Servières et Elisabeth Boyé, et le domaine de Gabalie de Sylvain Gachet.

La qualité des vins produits n'a apporté à ce jour que louanges et récompenses. Les collines ont retrouvé une partie de leurs vignes d'antan, un peu de ce patrimoine qui faisait la beauté du vallon.

En mars 2016, une nouvelle vigne vient d'être plantée dans la côte de Molines.

Cela a permis une restauration des murets de soutènement des terrasses, une exploitation du sol dans une zone peu facile, un agrandissement de l'espace cultivé juxtaposé à une partie plantée de chênes truffiers.

Une conservation du patrimoine qui s'inscrit dans l'axe paysager (telle terrasse, tel mazet, tels mode et cadre de culture ont une vraie valeur patrimoniale) tout comme s'exerce, dans un autre domaine, la mise en valeur des centres-bourgs et la restauration des façades et toitures.



Gorges du Tarn, réhabilitation d'une vigne à Ispagnac © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, vendanges 2016 à Ispagnac © J.L. Peyre



### Le diamant noir et la trufficulture dans les gorges du Tarn

Didier PERSEGOL, Président du Syndicat des trufficulteurs lozériens

La truffe noire du Périgord (mélanosporum) est un champignon très apprécié pour son parfum par les fins gourmets internationaux. Elle est présente en Lozère sur les sols calcaires et notamment dans les gorges du Tarn.

C'est un champignon qui a besoin d'un arbre « hôte » (souvent le chêne) et d'un milieu ouvert (le soleil doit éclairer le sol). Il est connu depuis l'antiquité. Les Romains ont commencé à modifier le paysage de nos pentes en cultivant la vigne et l'amandier. Sans nul doute, ils ont consommé notre truffe locale qu'ils considéraient comme un présent des dieux.

L'âge d'or de la truffe en France et également en Lozère correspond aux trente dernières années du XIXème siècle. Il fut le résultat d'une déforestation suivie de la mise en culture des essarts après la Révolution. Un peu plus tard, la crise du phylloxera permit une nouvelle extension des truffières naturelles sur les vignes abandonnées. Au début du XXème siècle, la production en France dépassait 1000 tonnes chaque année et pour la Lozère, on l'estime à plusieurs tonnes. Cette production lozérienne provenait uniquement des truffières sauvages, entretenues plus ou moins volontairement par le pâturage et « la feuille » (taille des arbres pour le nourrissage hivernal des animaux). Malheureusement avec l'abandon progressif de l'agriculture dans les gorges après la guerre, la production a chuté au fur et à mesure de l'embroussaillage des cultures et des pentes. La création du Syndicat des Trufficulteurs Lozériens dans les années 1980 a permis de réaliser les premières plantations d'arbres truffiers à racines nues sur d'anciennes parcelles agricoles.

Dans les années 1990, le Syndicat a connu une extension importante. L'aide du Conseil Régional et l'arrivée de plans mycorhizés en godets, certifiés par l'INRA, ont permis un renouveau des plantations. Ces dix dernières années, ce sont plus de 10 000 arbres truffiers et 31 hectares qui ont été plantés par une partie des 80 membres du Syndicat, dont la grande majorité dans les gorges.



Gorges du Tarn, truffière  
© UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, truffière © UDAP de la Lozère

Plus de 80 plantations existent à ce jour entre les Vignes et Florac, sur des superficies allant de quelques centiares à plusieurs hectares, mettant en valeur notre patrimoine local.

Ainsi chaque année, d'anciennes vignes sont défrichées et de nombreux bancels et terrasses réapparaissent au détour d'un ravin. La production est devenue non négligeable et malgré la relative petite taille des truffes des Gorges, elles sont appréciées unanimement pour leurs puissants arômes. Le marché de la truffe qui a lieu tous les ans à La Canourgue, montre avec ses milliers de visiteurs et plusieurs kilos vendus, l'attrait du diamant noir lozérien et contribue par là même à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.



## La préservation et la gestion des cours d'eau

David MEYRUEIS, Technicien de rivière au Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte assure sur son territoire des missions dans le domaine de la gestion des cours d'eau. Ces actions font partie d'une démarche portant sur l'ensemble des cours d'eaux présents et leurs bassins versants.

Il intervient notamment sur la partie physique de la rivière en travaillant sur la végétation des berges (ripisylves) et les bancs alluviaux transportés par les cours d'eaux.

Cette démarche de gestion des cours d'eaux conçue de manière globale et non plus sous forme de petites actions disséminées, nécessite la réalisation d'un diagnostic des cours d'eaux des bassins, permettant d'envisager des actions d'ensemble sur le long terme.

Les interventions consistent en :

- des travaux de restauration des berges et du lit, notamment par replantation de végétation et gestion des bancs alluviaux afin d'améliorer ou rétablir la qualité des milieux aquatiques ;
- des travaux préventifs afin de limiter les risques de dégâts en cas de crue, par exemple par coupe d'arbres vieillissants ou dangereux ;
- des travaux curatifs sur les dégâts occasionnés, notamment les érosions, lorsqu'il y a un enjeu humain (équipement collectif, habitation, route).

L'objectif est de proposer des solutions techniques efficaces sans toutefois trop artificialiser la rivière. L'accent est donc mis sur des ouvrages dits de «génie végétal», utilisant des matériaux vivants ou biodégradables dans le temps (piquets bois, plans de saules, boutures, fagots,...) afin d'imiter la nature et permettre la remise en place d'une zone plus naturelle.

Cet écosystème complexe nécessite également la prise en compte de la faune et de la flore, notamment de certaines espèces patrimoniales ou d'espèces invasives (renouée du Japon, écrevisse Signal).



Des partenariats se créent avec d'autres organismes ou associations afin d'aborder ces sujets, notamment un partenariat entre le Syndicat Mixte et la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Lozère, permettant au technicien de la structure de consacrer une partie de son temps à la gestion piscicole et à la protection des milieux aquatiques sur le bassin.



Gorges du Tarn, entretien des berges © Syndicat Mixte



## La forêt dans les gorges du Tarn

Gérald GRUHN, Office National des Forêts

Avant le XXème siècle, la forêt était presque absente des Gorges du Tarn.

Les besoins en surfaces agricoles l'avaient réduite à quelques îlots dans les zones les plus escarpées. Cette situation était générale en Lozère. On estime qu'alors, seuls 5 % de la surface du département étaient boisés, ce pourcentage étant aujourd'hui de 45%.

Les pentes nues s'érodaient, régulièrement ravinées par les orages. Les alluvions du Lot, du Tarn et de la Garonne menaçant de combler l'estuaire de la Gironde, l'Etat décida donc d'agir.

Impulsée par les lois « Restauration des Terrains en Montagne » (RTM), une action de vastes reboisements en pins noirs d'Autriche transforma alors les pentes nues dès la fin du XIXème siècle.

La Forêt Domaniale des Gorges du Tarn date de cette époque de reboisements. Ses pins adultes ont été plantés avant la première guerre mondiale et ce sont les seules essences à avoir réussi à s'installer dans les conditions sévères des terrains nus d'alors.

La déprise agricole laisse également la place à la nature qui conquiert alors les espaces pastoraux et les plantations en terrasses abandonnées par les hommes. Suivant les conditions, une forêt de feuillus peut aussi s'installer. Des propriétaires privés réalisent par ailleurs des reboisements aux formes peu esthétiques, dites « en timbre poste ».

Cent ans plus tard, les reboisements de la forêt domaniale des Gorges du Tarn sont maintenant adultes. Cette forêt est une vieille forêt de première génération. Accentué par les changements climatiques à venir, le risque de dépérissement massif impose le renouvellement de cette forêt dont tous les arbres ont le même âge.

Voilà maintenant 30 ans que la régénération est engagée, prioritairement sur les secteurs les moins exposés à la vue.



Gorges du Tarn, forêts domaniales  
© Gérald Gruhn ONF

Ce renouvellement doit désormais s'effectuer sur les secteurs les plus sensibles. C'est la raison pour laquelle un nouveau plan de gestion de cette forêt sur la période 2017-2036 a été établi, basé sur une étude paysagère préalable.



Gorges du Tarn, rocher du Single, Quézac, fin XIXè siècle © Archives ONF



Gorges du Tarn, rocher du Single, Quézac, aujourd'hui © Gérald Gruhn ONF



## Le renouvellement de la Forêt Domaniale des gorges du Tarn

La situation sur chacun des 13 cantons a été analysée selon plusieurs points de vision :

externes à la forêt : depuis les villages, hameaux, points de vue, campings, etc...;

internes à la forêt : routes et chemins de randonnée

Les critères suivants ont été retenus pour les choix de gestion :

la sensibilité paysagère ;

la structure du paysage ;

les possibilités d'exploitation ;

l'âge et la durée de survie estimée des peuplements ;

les conditions du sol et d'exposition ;

la pression exercée par la faune sauvage sur le milieu.

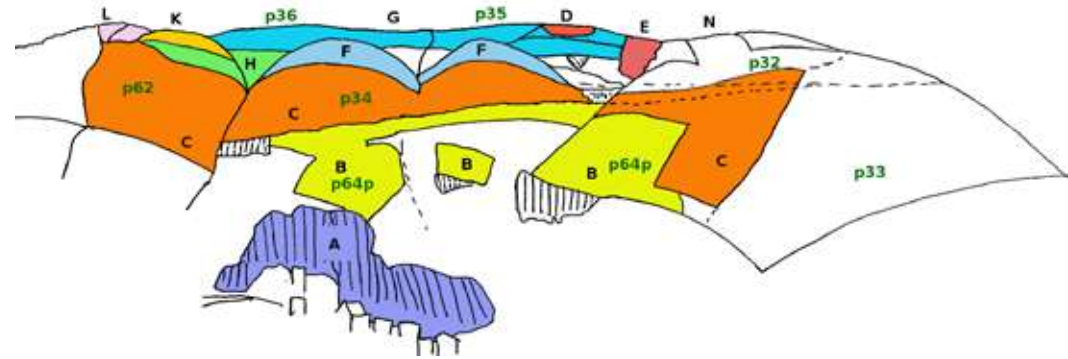
Cas du canton forestier situé en arrière-plan du site de Castelbouc, de forte sensibilité paysagère, vu depuis le belvédère situé face au village, sur la route des Gorges.

Le point de vue est analysé afin d'en extraire les caractères principaux : village en premier plan, manteau forestier uniforme en second plan, différence entre feuillus et résineux, logique de vallon faisant ressortir des croupes arrondies.

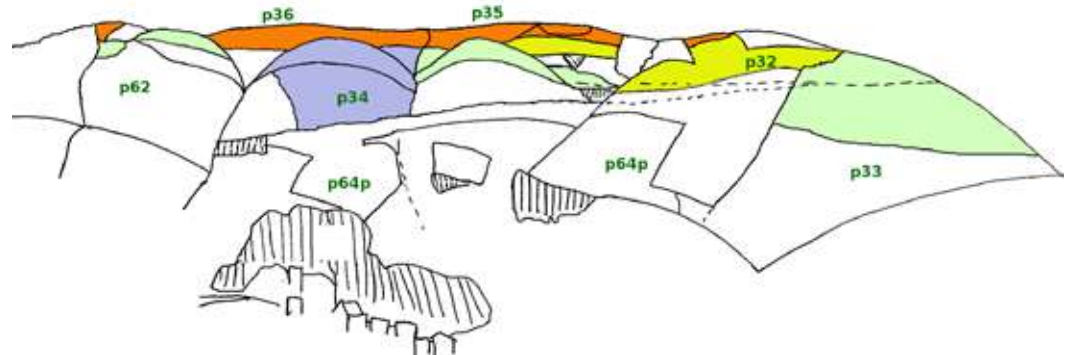
Les actions sont ensuite définies en fonction des possibilités de la forêt et de la desserte, afin de minimiser l'impact visuel du renouvellement : en l'occurrence, privilégier la régénération naturelle (ce qui est possible en face nord), commencer depuis le haut du versant pour éviter les effets de lisière, harmoniser les limites des zones à passer en coupe sur les plis du relief, accorder ces interventions avec les propriétés riveraines.

Enfin décliner les choix de gestion basés sur le paysage en plan d'action. Dans le cas présent, il s'agira pour l'essentiel d'organiser un échéancier des coupes (où et quand auront-elles lieu ?) et d'en définir les modalités (règles sylvicoles, mesures de protection,...).

Pour conduire la démarche jusqu'à son terme, des simulations photographiques sont réalisées afin d'estimer l'impact visuel des interventions, comme le montre ce photo-montage.



Analyse des éléments structurants du paysage



Plan d'actions, localisation des coupes période 2016-2035



Gorges du Tarn, forêt domaniale de Castelbouc, Sainte-Enimie, simulation situation en 2035 © Gérald Gruhn ONF



## Les gorges et les causses, une nature riche, sauvegardée et vivante

Céline BONNEL, Cheffe du service connaissance et veille du territoire, PNC

Ingrid HOKSBERGEN, Chargée de mission éditions, PNC

Katia DAUDIGEOS, Animatrice nature, LPO Grands Causses

Arnaud JULIEN et Bastien JEANIN, Fédération départementale des chasseurs de la Lozère

La beauté des paysages et le sentiment de solitude qui se dégagent des falaises vertigineuses et des étendues arides des plateaux cachent une richesse considérable en biodiversité. Qu'elles soient immergées dans le cours d'eau au fond des gorges, accrochées aux parois verticales, tapies dans les pelouses steppiques ou planant en altitude, les espèces animales sont bien présentes et souvent remarquables.

Pour les quelque 500 espèces animales recensées sur le Méjean, le Sauveterre et leurs gorges, le territoire offre l'ensemble des conditions nécessaires au cycle de vie - habitats pour la reproduction et l'élevage des jeunes et espaces de chasse pour l'alimentation. Pour certaines espèces, comme les grands rapaces diurnes, la complémentarité entre falaises et plateau est essentielle.

Les premières qu'un œil néophyte découvrira sont sans doute les vautours, ces grands planeurs qui, depuis 35 ans, parcourent à nouveau le ciel des grands Causses.

Issus de projets de réintroduction au succès mondialement reconnu, les vautours fauve et moine sont devenus des emblèmes du territoire. Ces rapaces nécrophages, « éboueurs de la nature », prospectent de vastes espaces à la recherche de carcasses pour se nourrir et nichent dans les gorges. Le vautour percnoptère, présent naturellement, est beaucoup plus rare. Depuis 2012, première année de réintroduction du Gypaète barbu, les quatre vautours européens peuvent ainsi être observés dans les Grands Causses.



Tichodrome échelette  
© Régis Descamps, PNC



Gypaète barbu © Régis Descamp, PNC



Mouflons © Régis Descamps, PNC



Faucon Pèlerin © Régis Descamps, PNC

D'autres grands rapaces se reproduisent dans les falaises comme le Faucon pèlerin qui les utilise également comme poste d'affût d'où il fond sur ses proies, des oiseaux capturés en vol, à une vitesse pouvant atteindre 150 à 250 km/h. Le Hibou grand-duc, le plus grand des rapaces nocturnes, est un autre habitant des pics bien exposés. Très fidèle à son site de reproduction, il se signale par son chant surprenant, profond et monotone, qui résonne dans certains vallons les soirs d'hiver.

Les cris sonores d'un Crave à bec rouge pourront aussi attirer facilement l'attention. Ce corvidé se nourrit d'invertébrés qu'il déterre sur les pelouses du plateau, ce qui le rend dépendant de l'élevage ovin extensif. Quelques colonies de taille importante de cet oiseau protégé sont connues dans les gorges. Les plus fins observateurs reconnaîtront de plus petits oiseaux, recherchant dans les anfractuosités des parois rocheuses leurs insectes préférés, comme le mâle de Merle bleu ou l'étonnant Tichodrome échelette, déployant ses ailes rouge carmin et noires, tachetées de blanc.

Des mouflons pourraient se laisser surprendre dans un versant escarpé des gorges du Tarn. Introduit à la fin des années 60, le Mouflon méditerranéen forme une population estimée à plusieurs centaines d'individus. Les mâles sont repérables à une tâche blanche sur le ventre, la « selle », et à leurs cornes qui poussent tout au long de leur vie. Une proportion importante de femelles sont elles aussi cornues.



Chouette chevêche © Régis Descamps, PNC



Au fond des gorges, une promenade au bord de l'eau sera peut-être l'occasion d'apercevoir un castor ou une loutre. Espèce presque éteinte au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le Castor d'Europe a été réintroduit sur l'ensemble du territoire national, et localement à partir de la fin des années 1970. Il occupe toutes les gorges du Tarn, en groupes familiaux se partageant le linéaire de la rivière. Ses indices de présence sont faciles à observer : bois écorcés ou coupés sur pied, chemins d'accès au cours d'eau sur les berges.... La loutre est plus discrète. Essentiellement piscivore, elle a un corps fuselé et hydrodynamique et des pattes palmées, adaptés à la chasse dans l'eau. Ses épreintes, contenant des écailles de poissons, renseignent sur son passage.

Dans l'obscurité des grottes, d'autres espèces ont trouvé un lieu de vie permanent ou temporaire. Leur humidité et température stables conviennent à plusieurs espèces de chauves-souris, notamment pour l'hibernation (décembre à fin mars). Elles sont alors très sensibles au dérangement car un réveil peut les amener à consommer deux à trois semaines de leurs réserves de graisse. Le secteur causses-gorges compte 19 des 28 espèces de chauves-souris répertoriées dans le Parc, dont le rare et méconnu Murin de Bechstein.



Loutre © Jean-Pierre Malafosse, PNC



Chauve souris  
© Jean-François Noblet, PNC



Crapeau accoucheur  
© Bruno Descaves, PNC



Chenille d'Appolon  
© Bruno Descaves, PNC



Appolon © Bruno Descaves, PNC

Les pelouses à allure steppique des plateaux, lieux de chasse privilégiés de certains grands rapaces comme l'Aigle royal, abritent nombre d'espèces rares voire endémiques, notamment des insectes encore souvent mal connus. Parmi celles-ci, on peut citer deux criquets, *Arcyptera microptera carpentieri*, sous-espèce endémique des Grands Causses, présente sur le Méjean, et *Celes variabilis*, espèce relique des steppes tempérées, présente uniquement sur les causses en France. Leur chant qui rythme les journées d'été est produit par le frottement des élytres : il attire les femelles et marque le territoire.

Un autre habitant du Causse est le papillon Apollon, une espèce patrimoniale qui dépend fortement de milieux très spécifiques, les dalles à orpins. Cet insecte illustre bien la dépendance d'une espèce à l'ensemble de l'écosystème : il a besoin de conditions climatiques précises, exige des espaces ouverts avec une surface de pelouse importante et nécessite la présence d'une plante hôte, grasse, dont se nourrissent ses chenilles.

Discrets mais ayant des chants remarquables et caractéristiques, l'Oedicnème criard et la Chouette chevêche vivent sur les causses au côté des insectes qui leur permettent de se nourrir. Leurs effectifs sont faibles et en déclin et leurs populations sont donc fragiles. La petite chevêche souligne l'imprécision de la frontière entre patrimoine naturel et culturel : sur les causses, elle niche souvent dans les clapas, héritage d'un épierrage millénaire.

Dans les lavognes, le chant flûté du Crapaud alyte accoucheur, retentit dès le mois de mars. Les mâles (qui portent les œufs d'où ce nom) peuvent être observés de la fin mars à la mi-juillet.

La présence et le rôle des lavognes dans l'écosystème, matérialisent à l'instar des vastes pelouses agropastorales, un lien homme-nature source d'enrichissement, sous la responsabilité de tous.



## La fabuleuse histoire des vautours au Pays des Gorges et des Grands Causses

Gilles VERGELY, Maison des Vautours, Le Truel, Saint-Pierre des Tripiers

C'est en 1981 que l'histoire de ces grands planeurs a commencé sur les falaises du causse Méjean, près de Cassagnes, secteur dominant le village du Truel, dans les gorges de la Jonte.

Cet oiseau charognard qui se nourrit exclusivement de bêtes mortes était présent dans notre région depuis des millénaires mais, en 1940, il a totalement disparu du fait de l'action de l'homme (chasse, fin de la dépose des brebis mortes dans la nature et surtout utilisation à outrance d'un poison violent, la strychnine, pour tuer les renards ou autres nuisibles, entraînant indirectement leur mort).

Des hommes avaient fait disparaître les vautours, d'autres vont les faire revenir.

Après dix années passées dans une volière construite à Cassagnes, sur le causse Méjean, et après un échec de réintroduction en 1970, c'est en 1981, pour une première au monde, que le FIR (devenu aujourd'hui la LPO Rapaces), avec l'aide du Parc National des Cévennes et de quelques passionnés, va réaliser le lâcher de 60 vautours Fauve. La colonie de vautours Fauve est aujourd'hui chiffrée à 520 couples.

Devant cette réussite, il est décidé en 1992 de relâcher le vautour Moine, plus grand rapace planant d'Europe (2,95 à 3,00 m d'envergure). 50 oiseaux ont été relâchés de 1992 à 2004 et à ce jour, environ 100 individus forment la colonie des Gorges et des Grands Causses. Il est le seul vautour à nicher dans les arbres et son nid peut peser en moyenne 500 kg et peut aller jusqu'à 1000 kg.

Il n'y a pas de concurrence entre ces deux espèces, le Fauve se nourrissant essentiellement des parties molles d'un cadavre (premier à arriver sur la bête morte) alors que le Moine se nourrit plutôt des parties dures (cartilages ou tendons).



Gypaète barbu, Layrou © Flavie Lescure



Gypaète barbu, Larzac en vol devant l'affût © Alexandra Pinelle



vautour fauve © Pascal le Guetteur d'images ©



vautour fauve © Pascal le Guetteur d'images ©

L'histoire de ces grands oiseaux a connu une heureuse surprise en 1986 avec l'arrivée du seul vautour migrateur, le Percnoptère ou vautour d'Egypte qui, attiré par la colonie de vautours Fauve, est revenu dans notre région spontanément après trente ans d'absence. Cet animal, plus petit (1,40 à 1,60m d'envergure) arrive en troisième sur un repas et grâce à son bec plus fin, va nettoyer les os de toute viande.

Il manquait juste dans les gorges le quatrième et dernier vautour européen, disparu au XVIIIème siècle, le Mangeur d'os ou Gypaète Barbu (2,95m d'envergure), et c'est en 2012 que le premier lâcher a eu lieu.

A ce jour, la LPO Grands Causses et le Parc National des Cévennes ont relâché 11 oiseaux dans le cadre d'un programme européen qui va s'étaler sur 10 ans, et 3 jeunes Gypaètes planent à nouveau dans les gorges.

Après le passage des quatre vautours, toute trace de la mort a ainsi disparu.

En 2012, les gorges du Tarn, de la Jonte et le Pays des Grands Causses sont devenus le premier endroit de France à posséder les quatre espèces de vautours européens.

Les vautours ont toujours joué leur rôle d'éboueurs de la nature en évitant la propagation des maladies et en assurant le bon fonctionnement de la chaîne alimentaire.

Ces grands planeurs, après quarante ans d'absence, font à nouveau partie intégrante du paysage des gorges et des causses, ceci grâce à une étroite collaboration avec environ 70 agriculteurs locaux qui donnent leurs brebis mortes aux vautours sur des zones réglementées appelées « placettes ».

Juste au pied des falaises historiques, la Maison des Vautours, dans les gorges de la Jonte, est depuis sa création l'endroit idéal pour tout connaître de ces grands oiseaux.





Jeune Gypaète barbu © Bruno Berthémy, LPO



percnoptère © Pascal le Guetteur d'images



vautour fauve © Pascal le Guetteur d'images ©



vautour moine © Pascal le Guetteur d'images



**Paysages et végétation, une richesse du site classé**  
 Franck DUGUEPEROUX, Adjoint à la cheffe du service  
 connaissance et veille du territoire, PNC  
 Ingrid HOKSBERGEN, Chargée de mission éditions, PNC  
 Arnaud JULIEN et Evan MARTIN, Fédération départementale  
 des chasseurs de la Lozère

La forte diversité paysagère des gorges du Tarn et de la Jonte, et de leurs rebords caussenards, s'exprime à travers une riche mosaïque de formations végétales. Elle est héritée de la formation géologique des causses et de la diversité des sols qui en résulte, des conditions microclimatiques et des variations topographiques et d'exposition, conjuguées, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> s., aux actions de l'homme. À partir des années 70, l'évolution naturelle de cette mosaïque a composé le paysage dans sa physionomie actuelle.

Entre éboulis, falaises et corniches, la déprise pastorale a progressivement laissé une place que les landes à buis, genévrier et amélanchier ont occupée, permettant ensuite l'installation de taillis de chênes pubescents sur les versants les plus chauds. Sur les versants nord, les pinèdes de Pin sylvestre sont devenues prédominantes. Quelques pâturages à ovins se sont maintenus et des hêtraies se sont redéveloppées dans quelques rares secteurs bien particuliers, en haut de versants des Gorges. Ici et là, on distingue des plantations de Pin noir d'Autriche et dans les secteurs rocheux les plus inaccessibles des Gorges, des îlots de Pin de Salzmann (sous-espèce du Pin noir endémique).

Sans surprise, cette mosaïque recèle une richesse végétale exceptionnelle. Des quelque 2000 espèces végétales (40 % de la flore métropolitaine), répertoriées sur l'ensemble des causses et des gorges (0,6 % du territoire national), l'essentiel se trouve représenté dans le site classé. Avec une diversité qui va de pair :

espèces méditerranéennes 34%, nordiques 7%, montagnardes 5%, océaniques 2,5%, steppiques 1%, endémiques (autochtones ou spécifiques des causses et gorges) 4,5 %, introduites 5 %, plantes communes (cosmopolites) 10 % et d'Europe moyenne 31 %.



*Cypripedium calceolus*, Sabot de Vénus  
 © Jean-Pierre Malafosse, PNC



*Campanula speciosa*,  
 Campanule à belles fleurs  
 © Emeric Sulmont, PNC

Parmi les enjeux caractéristiques du site classé, la préservation de la biodiversité concerne bien entendu la flore. Sa richesse et sa diversité ne permettent pas vraiment de définir des sites sensibles. La conciliation des enjeux s'illustre à travers diverses démarches territoriales qui constituent des références, tels le zonage environnemental dans le cadre de la convention de gestion du cirque des Baumes ou la mise en œuvre des documents d'objectifs (plans de gestion) Natura 2000 par le Syndicat mixte et la Fédération des chasseurs.

Le suivi du Sabot de Vénus, la restauration et l'aménagement du sentier d'accès à une partie des stations et l'organisation de la découverte de cette espèce sur site est un exemple d'action, conduite au titre de Natura 2000 par la Fédération des chasseurs, après validation par le comité de pilotage qui réunit tous les acteurs locaux concernés dont le Parc.

Par ailleurs, le PNC poursuit l'inventaire de certaines espèces des Gorges et bords des Causses comme la Sabline de la Lozère, endémique des rochers et sables dolomitique et calcaire, la Corbeille d'argent sur les falaises plutôt sèches ou la Grassette des causses, endémique des falaises suintantes.



*Pinguicula longifolia*, Grassette des causses © Régis Descamps, PNC





Arméria faux-jonc (*Arméria gerardii*) endémique des causses, dont environ 20% de la population croît dans le site classé, entre autres sur les corniches des causses © Régis Descamps, PNC



## La prise en compte du paysage lors des travaux routiers

Stéphane MICHEL, Yvan SIDOBRE-DALLE, Patrick POULET,  
Conseil Départemental de la Lozère

### La résurgence des Pareyres aux Vignes

Entre 2009 et 2015, le Département de la Lozère a procédé à plusieurs aménagements de la RD 907 bis entre le Pas de Soucy et l'Aveyron. Les projets ont été établis avec l'objectif de ne pas porter atteinte à la beauté du site. C'est ainsi qu'ils ont été conçus de telle sorte que les aménagements s'intègrent le mieux possible dans le site et de manière à ce qu'ils viennent même l'enrichir par leur qualité architecturale et de réalisation.

Pour chacun de ces projets, le Département de la Lozère a travaillé en étroite collaboration avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui l'ont conseillé sur les dispositions à prendre en matière d'aménagements paysagers.

Le premier aménagement réalisé entre 2009 et 2010 concerne la réalisation d'un mur de soutènement et d'un encorbellement dans la traversée des Vignes, au droit de la résurgence des Pareyres, ceci afin de faciliter principalement le croisement des véhicules dans cette zone délicate.

L'exutoire de la résurgence a été repris et remplacé par une voûte afin de permettre un meilleur écoulement de l'eau, même en cas de crue. Enfin, un trottoir a été réalisé sur toute la section pour permettre aux piétons de circuler sans danger tout en pouvant admirer l'endroit.

Pour favoriser au mieux l'intégration de l'aménagement dans le site et son environnement, plusieurs dispositions ont été prises :

- chacun des murs en maçonnerie a été réalisé avec un parement en moellons de calcaire à joints creux, lui donnant l'aspect de la pierre sèche et donc des murs d'antan ;
- le bord extérieur de l'encorbellement a été bouchardé pour lui donner un aspect rustique ;



Les routes des gorges  
© UDAP de la Lozère

- le dispositif de retenue qui a été mis en place est constitué d'un garde-corps à barreaudage stylisé dit «de type lozérien», de couleur verte, entrecoupé de parapets massifs en maçonnerie de calcaire et à couronnement de pierres plates
- les bordures de trottoirs posées sont en béton d'aspect pierre reconstituée ;
- le trottoir est en béton balayé au droit des garde-corps, et a été entièrement végétalisé dans son prolongement ;
- dans la mesure du possible et en accord avec la police de l'eau, les blocs de pierre les moins volumineux ont été laissés dans le lit du cours d'eau afin d'en préserver l'aspect originel.



Résurgence des Pareyres aux Vignes avant travaux  
© Conseil Départemental de la Lozère



Résurgence des Pareyres aux Vignes après travaux  
© Conseil Départemental de la Lozère



## L'aménagement depuis Les Vignes jusqu'à la limite aveyronnaise

L'aménagement au droit de la résurgence des Pareyres a été suivi par les élargissements des sections les plus étroites de la RD 907 bis entre le Pas du Soucy et la limite Aveyron à l'exception des sections les plus pittoresques qui ont été préservées.

Les éléments les plus emblématiques ou les plus remarquables du site ont également été préservés : il s'agit notamment de blocs isolés, d'avancées rocheuses et de murs anciens.

A noter d'ailleurs que pour ce projet le Département de la Lozère a pris l'attache d'un paysagiste.

Les principales dispositions prises pour que les travaux s'intègrent au mieux dans le site ont été les suivants :

- chasses-roues calcaires côté Tarn pour rappeler les bordurages d'antan ;
- terrassements à partir d'une certaine hauteur en escalier pour préserver la morphologie du talus rocheux;
- murs et parapets réalisés en calcaire aspect pierre sèche;
- escalier dans les murs de revêtement amont pour briser la continuité de ceux-ci lorsque leur longueur était importante ;
- sauvegarde maximale de la végétation côté Tarn.

Les aménagements de la RD 907 bis ont parfois du «épouser» les rochers en place afin de ne pas les dénaturer.



routes des gorges du Tarn  
première moitié XXème siècle  
© carte postale  
archives UDAP de la Lozère



Routes des gorges du Tarn  
© UDAP de la Lozère



Routes des gorges du Tarn © UDAP de la Lozère



Routes des gorges du Tarn © Conseil Départemental Lozère



## L'aménagement du Cirque des Baumes

Christophe BAUMELLE, Directeur de Lozère Ingénierie

### Eléments de contexte et historique

Ce projet d'aménagement fait suite à une étude de la fréquentation et des activités de pleine nature du Cirque des Baumes, conduite par le Syndicat Mixte du grand site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Cette étude avait pour objectif, sur la base d'un diagnostic, la définition d'un projet de plan de gestion des lieux ainsi que les grands principes d'aménagement, notamment pour permettre de mieux gérer les flux des publics, en améliorant la sécurité des usagers et en valorisant le patrimoine naturel et bâti.

Afin d'approfondir les conclusions de cette étude et de décliner des principes d'aménagement de manière opérationnelle, le Conseil Départemental de la Lozère a lancé, en 2014, une étude de requalification paysagère des abords de la RD 907 bis, sur le site des Baumes Hautes.

### Principes d'aménagement

Le programme fixé par le Conseil Départemental reposait sur 5 points principaux :

- prévoir l'implantation hors zone à risque (chute de blocs et inondations) des équipements nécessaires à la gestion du site parmi lesquels l'installation de sanitaires, la création de places de stationnement et la mise à disposition du public d'une aire de pique-nique équipée (tables et poubelles) ;
- mettre en valeur le site d'habitat troglodyte depuis la route ;
- réaliser des aménagements légers invitant les visiteurs à un arrêt ponctuel ;
- créer des places de stationnement à la fois pour les grimpeurs et les utilisateurs du Tarn ;
- assurer et améliorer sur ce secteur stratégique la circulation et le retournement de tous les véhicules et plus particulièrement des autocars.



### Le projet consistait:

- à cantonner les véhicules sur la partie haute de la plateforme, entre la chaussée aval et le Tarn, la partie haute, côté falaise, étant affectée aux piétons (promeneurs, randonneurs ou grimpeurs) ;
- à matérialiser les stationnements dans le respect des limites des plans de protection des risques côté bas du site (côté Tarn), et à condamner le côté haut (sous les falaises) aux véhicules ;
- à ré-ouvrir le lieu aux regards et à se réappropriier le vide sous la falaise ainsi que les vues sur la rivière par un éclaircissement de la végétation, en conservant celle qui n'était pas préjudiciable à la vue, et en recréant des plantations sur les espaces ouverts (alignements routiers et plantations sur les terrasses) ainsi qu' en ouvrant une aire de pique-nique côté Tarn, avec vue sur la rivière ;
- à hiérarchiser les espaces en fonction des usages : zone de stationnements, cheminements et rampe d'accès, aire de pique nique, points de vue sur le Tarn, bâtiment sanitaires ;
- à différencier et affecter les zones en fonction des activités pratiquées sur l'ensemble du site entre touristes de passage, baigneurs, grimpeurs, randonneurs et bateliers ;
- à compléter l'aménagement du site en créant des toilettes sèches pour les usagers des Baumes Hautes, en tenant compte des impératifs particuliers du site (zone en plan de prévention des risques inondations, zone de captage d'eau potable et néanmoins sans adduction d'eau).



Gorges du Tarn, les Baumes Hautes © UDAP de la Lozère



## Détail des travaux

Dans le respect du site classé et en continuité des travaux routiers réalisés les années précédentes, tous les matériaux utilisés proviennent de carrières locales et sont mis en œuvre selon les principes et techniques de construction que l'on retrouve tout au long des gorges du Tarn.

En réponse aux principes d'aménagement énoncés ci-dessus, les travaux réalisés au cours de l'année 2016 ont été les suivants :

- création de 20 places de stationnement pour véhicules légers et de 2 places d'arrêt réservées aux bus en rive de la chaussée basse du site ;
- condamnation de l'esplanade nord du site ( sous falaise et abords des maisons troglodytes) à tout véhicule (par fossé continu longitudinal) pour privilégier les piétons ;
- création d'une terrasse, ceinte de murs maçonnés selon un aspect pierre sèche, côté aval du Tarn, assurant une vue directe sur la rivière ;
- construction d'un bâti permettant de recevoir un équipement de type « toilettes sèches » avec murs d'aspect pierre sèche et couverture de lauzes ;
- garantie d'un accès à la falaise réservé aux grimpeurs par un cheminement les conduisant à l'esplanade nord via les maisons troglodytes ;
- réhabilitation de la chaussée de la RD 907 bis.



Gorges du Tarn, les Baumes Hautes © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn, panorama sur les routes de La Malène, première moitié XXème siècle  
© carte postale archives UDAP de la Lozère



Gorges du Tarn, panorama sur les routes de La Malène aujourd'hui © UDAP de la Lozère



**Le bilan opérationnel de l'Opération Grand Site (OGS)**  
Marie Amélie PEAN, chargée de mission au Syndicat Mixte

La gestion d'un Grand Site doit permettre de trouver un équilibre entre la préservation de la qualité du site et le développement d'activités qui induisent des retombées économiques pour les habitants.

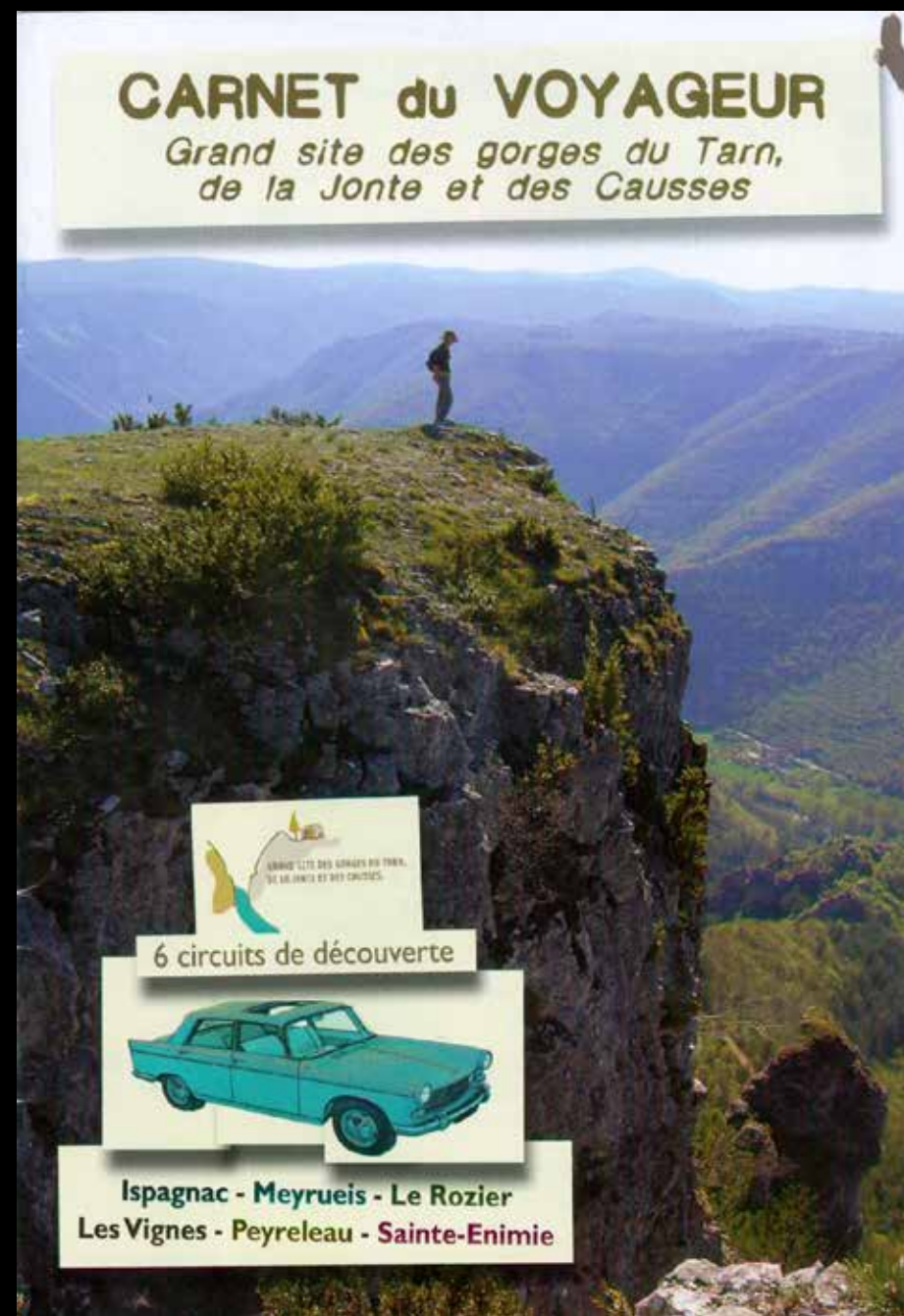
L'idée générale guidant l'action du Syndicat Mixte est de faire découvrir aux visiteurs toute la diversité patrimoniale et paysagère du site classé, en diffusant les retombées économiques de cette fréquentation dans un territoire très rural, vivant d'une économie locale touristique et dont la densité moyenne de population n'est que de 6 habitants au kilomètre carré.

Entre 2002 et 2015, de nombreuses actions contribuant à la préservation et la valorisation du site classé ont été réalisées dans le cadre de l'OGS, sous maîtrise d'ouvrage directe du Syndicat Mixte, ou sous maîtrise d'ouvrage des communes ou communautés de communes du territoire.

Au total, 3,5 millions d'euros ont été consacrés à l'amélioration du Grand Site en dépenses d'investissement et de fonctionnement (hors travaux routiers sur la RD 907 bis).

Ces investissements ont pu être réalisés grâce à l'obtention de diverses subventions. En moyenne, l'Etat est intervenu à hauteur de 30%, le Département de la Lozère de 18%, et la Région Languedoc-Roussillon également de 18%. Des fonds européens FEADER ont été aussi obtenus à la marge.

La majorité des actions s'est concrétisée sur la période 2007-2010 grâce au Pôle d'Excellence Rurale (2,2 millions d'euros investis et subventionnés à hauteur de 80 %).



Edition du Syndicat Mixte Grand Site des gorges du Tarn de la Jonte et des causses



Les principales réalisations ont été les suivantes :

#### **Patrimoine, travaux de restauration/réhabilitation:**

Réimplantation de la vigne dans les gorges du Tarn ( 5 ha sur les communes de Montbrun et Ste Enimie) et installation d'un couple de vigneron vivant de sa production.

Restauration de 2000 m2 de toitures en lauzes calcaires (Hauterives, chapelle Saint-Côme, église de Saint-Préjet, prieuré de Saint-Marcellin).

Restauration du petit patrimoine vernaculaire (ferradous, fours à pain, cazelles, lavognes).

Stages de formation à la technique des murs en pierre sèche (53 personnes formées par les Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS), lors de 4 stages de 5 jours à Hauterives de 2005 à 2009).

Requalification paysagère de 7 campings des gorges du Tarn.

Soutien à la création d'une filière meunerie en circuit court et restauration d'un moulin à vent sur le causse Méjean (travaux prévus en 2017).

#### **Offre de découverte : interprétation du patrimoine et sports nature**

Interprétation du patrimoine : implantation de 13 tables d'interprétation avec aménagement de panoramas routiers ; implantation de 30 panneaux signalant les paysages emblématiques ; implantation de 10 panneaux d'information en bordure de rivière ; création d'un circuit des mégalithes sur le causse de Sauveterre ; édition d'un carnet du voyageur du Grand Site proposant 6 circuits de découverte.

Réhabilitation du sentier en rive gauche du Tarn sur 60 kms : balisage, signalétique directionnelle, restauration de murets en pierre sèche, sécurisation des passages délicats.

Création de 9 itinéraires balisés pour VTT avec topo-guide.

Entretien et promotion de sentiers de randonnées pédestres, installation d'outils de suivi.

Aménagement du site d'escalade des Baumes : sécurisation des voies, signalétique d'information, aménagement de la voirie et des stationnements aux Baumes Hautes.

#### **Identité visuelle et signalétique touristique :**

Création d'une identité visuelle pour promouvoir le Grand Site et le démarquer des autres destinations : charte graphique déclinée sur la signalétique et les supports de communication. Charte signalétique pour les activités commerciales : implantation de panneaux de Signalisation d'Information Locale (SIL) et Relais Information Service (RIS), éradication de la publicité sauvage dans le site classé et animation de la démarche avec les prestataires d'activités, les élus, la DREAL et l'UDAP de la Lozère



Panorama du vallon d'Ispagnac/Quézac ; panneau d'interprétation du paysage © UDAP de la Lozère



## Perspectives du site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte

Jean-Luc AIGOUY, Président du Syndicat mixte, Maire de La Malène

Le site classé doit être considéré comme un outil de protection et de valorisation de nos paysages et non comme un handicap. La beauté et la noblesse de nos sites sont de sérieux atouts d'attractivité qui engendrent des retombées économiques. Il est vrai que la difficulté, le challenge ou le défi réside dans les contraintes à harmoniser.

La réussite de notre Opération Grand Site, démarche de qualité, doit passer par une concertation constructive avec tous les partenaires du territoire : habitants, commerçants, élus, prestataires. Il en va de la réussite du projet. Le visiteur, le touriste recherche l'authenticité. C'est vrai, mais ils apprécient aussi la touche contemporaine. Ne soyons pas folkloriques ! Ne figeons pas ! Nous ne devons pas tomber dans la nostalgie et le passéisme ! Si l'on veut que les autochtones adhèrent, sachons trouver les moyens qui leur assurent un épanouissement désiré. Nous devons et pouvons trouver des solutions alternatives et cohérentes.

Le site classé, qui nous donne l'opportunité de mettre en œuvre l'Opération Grand Site, doit être considéré comme une chance et une valeur ajoutée à ce qui existe déjà. Pour ces prochaines années, sept axes prioritaires ont été définis afin d'améliorer encore la qualité du site et d'obtenir le label Grand Site de France:

- gestion et développement des sports et loisirs de nature ;
- suivi et harmonisation de la signalétique commerciale et touristique ;
- requalification paysagère des campings ;
- définition d'une politique d'accueil des camping-cars ;
- gestion des stationnements et développement des transports collectifs;
- requalification d'un réseau de panoramas routiers ;
- mise en œuvre d'un observatoire de la fréquentation touristique.

La gouvernance et la solidarité territoriale seront la clé de voûte de ce projet Grand Site. Sachons par le dialogue, la pédagogie, l'écoute, faire accepter les contraintes comme une chance, pour que demain, ce territoire gagne parce qu'il aura su anticiper.



La Malène © UDAP de la Lozère





Gorges du Tarn vers le Point Sublime © UDAP de la Lozère







*Le classement des gorges du Tarn et de la Jonte par décret en Conseil d'Etat du 29 mars 2002 a permis, outre une protection exemplaire de ce site touristique majeur du sud de la France, la mise en place d'une véritable politique de mise en valeur patrimoniale et paysagère.*

*Depuis quinze ans, de nombreux acteurs, administrations d'Etat, collectivités locales, associations, prestataires d'activités et simples particuliers oeuvrent ensemble pour faire de ces lieux emblématiques, divers et riches en contrastes, l'exemple même d'une synergie constructive et porteuse d'avenir.*

*L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère a souhaité consacrer son douzième numéro des « cahiers du Patrimoine lozérien » à cette œuvre collective.*

*Ce cahier illustre, par ses nombreux articles, les actions variées menées depuis le classement en faveur de ce patrimoine exceptionnel et de ce haut lieu du tourisme en Lozère.*

*Il démontre qu'au delà des contraintes réglementaires inhérentes à ce type de protection, tous peuvent s'unir dans un souci commun de préservation et de transmission aux générations futures des lieux exceptionnels que sont les gorges du Tarn et de la Jonte, ainsi que les causses qui leur sont géographiquement associés.*



Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Lozère  
2, Boulevard Clémenceau – 48000 MENDE – tél. 04.66.49.19.13  
E-mail : [udap.lozere@culture.gouv.fr](mailto:udap.lozere@culture.gouv.fr)

Diffusion gratuite – Ne peut être vendu  
Les cahiers du patrimoine lozérien sur le site internet de l'Etat en Lozère :  
<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Culture>

ISSN : 2267-7798

Conception réalisation U.D.A.P. de la Lozère



Gorges du Tarn, Saint-Chély du Tarn © UDAP de la Lozère